

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant désaffectation d'une partie du Domaine public.
Ordonnance Souveraine chargeant la Société des Bains de Mer de l'exécution des travaux ayant pour objet la création d'un terre-plein à Larvotto.
Ordonnance Souveraine instituant un Office de la Prévoyance Mutuelle et de l'Assistance.
Ordonnance Souveraine nommant un Représentant de la Principauté au Comité de l'Office International d'Hygiène.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Médaille de Sauvetage.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Médaille Commémorative.
Arrêté ministériel renouvelant la composition du Comité des Fêtes intercommunales.

MAISON SOUVERAINE :

Visite de S. M. le Roi de Wurtemberg à Son Altesse Sérénissime.
Visite de S. M. le Roi des Belges à LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire.

CONGRÈS :

IX^e Congrès de Zoologie à Monaco.
Présence de S. A. S. le Prince au XI^e Congrès de la Mutualité Française à Montpellier.

ECHOS ET NOUVELLES :

Banquet offert par la Colonie Italienne en l'honneur de S. Exc. le Prince di Scalea, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.
Télégramme adressé par S. Exc. le Prince di Scalea à S. A. S. le Prince Albert I^{er}.
Réponse de Son Altesse Sérénissime à S. Exc. le Prince di Scalea.
Libéralités du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française en faveur des Œuvres de Bienfaisance de la Principauté.
Régates Internationales.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

Représentations d'Opéras : Yato.
Concert Classique.

PARTIE OFFICIELLEALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 3 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911;

Vu les articles 432 et 436 du Code Civil;

Vu l'article 2 de Notre Ordonnance du 2 avril 1911 sur le Domaine public;

Vu le plan ci-joint, en date du 30 mars 1912, relatif à l'exécution projetée d'un terre-plein à conquérir sur la mer au quartier de Larvotto, par voie d'endigement et de remblaiement, ainsi que d'un boulevard-promenade et d'un boulevard d'accès;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Cesseront d'être affectés au service du commun usage et de la circulation générale et

conséquent de faire partie du Domaine public, pour rentrer dans Notre Domaine privé, les chemins publics, rivage de la mer et espaces couverts par la mer situés dans le périmètre formé par la limite actuelle du Domaine public du côté des terres, y compris le boulevard des Bas-Moulins, le bord intérieur du boulevard-promenade prévu au plan sus-visé, et une ligne droite transversale passant par l'origine de la digue et tracée perpendiculairement à la direction commune, en ce point, du boulevard-promenade et du boulevard d'accès.

ART. 2.

Seront, à leur lieu et place, affectés au service du commun usage et de la circulation générale et feront partie comme tels du Domaine public, par prélèvement sur Notre Domaine privé, les nouveaux boulevards et rues, autres que ceux qui seraient ou deviendraient le prolongement de routes ou de chemins français, dont une Ordonnance ultérieure fixera les emplacements.

ART. 3.

Les dispositions de la présente Ordonnance auront leur effet au fur et à mesure de l'exécution des travaux projetés.

ART. 4.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent treize.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
FR. ROUSSEL. E. FLACH.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 24 mars 1913;

Vu les avis, en date des 6 mai, 4 et 21 juin 1912, des Conseils Communaux de Monte Carlo, La Condamine et Monaco;

Vu l'avis du Comité des Travaux Publics en date du 9 avril 1912;

Vu l'avis de la Chambre de Commerce en date du 7 juin 1912;

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Société des Bains de Mer est chargée de l'exécution des travaux ayant pour objet la création d'un terre-plein à conquérir sur la mer au quartier de Larvotto, par voie d'endigement

et de remblaiement, ainsi que d'un boulevard-promenade et d'un boulevard d'accès, conformément aux dispositions générales du projet dressé par les Ingénieurs des Travaux du Port à la date du 30 mars 1912.

ART. 2.

En compensation des travaux ci-dessus, concession à perpétuité est accordée à la Société des Bains de Mer de tous les chemins publics, rivage de la mer et espaces couverts par la mer, désaffectés par Ordonnance du 24 mars 1913, situés dans le périmètre formé par la limite actuelle du Domaine public du côté des terres, y compris le boulevard des Bas-Moulins, le bord intérieur du boulevard-promenade et une ligne droite transversale tracée perpendiculairement à la direction commune, en ce point, du boulevard-promenade et du boulevard d'accès, à l'exception des nouveaux boulevards et rues dont une Ordonnance fixera les emplacements à l'intérieur du dit périmètre.

ART. 3.

Sont approuvés la convention en date du 22 mars 1913 réglant les clauses et conditions de la présente concession, ainsi que le cahier des charges y annexé.

ART. 4.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six mars mil neuf cent treize.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
FR. ROUSSEL. E. FLACH.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu :

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué, sous le contrôle et la garantie de l'Etat, un Office de la Prévoyance Mutuelle et de l'Assistance.

ART. 2. — L'Office constitue une personne civile. Son siège social est fixé dans la commune de Monaco.

ART. 3. — Le Bureau de Bienfaisance est réuni à l'Office.

Son patrimoine restera, conformément à l'intention des testateurs et donateurs, exclusivement affecté à l'assistance des indigents,

dans les conditions qui seront déterminées à l'article 13.

ART. 4. — L'Office comprend des membres honoraires et des membres participants.

ART. 5. — Les membres honoraires sont ceux qui, par des souscriptions ou par des services éminents, contribuent à la prospérité de l'Office, sans participer à ses avantages. Ils ne sont soumis à aucune condition de domicile.

Les membres honoraires sont élus par le Conseil d'administration.

ART. 6. — Les membres participants sont ceux qui ont droit à tous les avantages assurés par l'Office moyennant le paiement régulier de leur cotisation.

ART. 7. — Toute personne peut être inscrite comme membre participant de l'Office, sans distinction de nationalité, de profession, d'âge ou de sexe, pourvu qu'elle ait à Monaco une résidence de trois mois.

La femme mariée est inscrite sur la demande ou l'autorisation de son mari.

Les mineurs non émancipés sont inscrits sur la demande ou avec l'autorisation du père ou, à son défaut, du tuteur.

ART. 8. — Les sociétés autorisées, les établissements industriels et tous patrons pourront demander l'inscription à l'Office, de leurs employés et des membres de leurs familles, et verser directement le montant des cotisations entre les mains du trésorier.

ART. 9. — Les militaires, les agents de la Sûreté publique et, en outre, les employés du Gouvernement ou des communes, dont le traitement ne dépasse pas 1.800 francs, seront, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, inscrits de plein droit comme membres participants de l'Office.

Leur cotisation sera imputée sur les subventions du Trésor.

ART. 10. — La participation à l'Office de la Prévoyance Mutuelle et de l'Assistance n'est pas obligatoire. Toutefois, hors les cas prévus par la présente Ordonnance, il ne sera accordé de secours par l'Office qu'aux membres participants qui auront personnellement versé leur cotisation ou au profit desquels une cotisation aura été versée.

ART. 11. — Le but de l'Office est d'assurer aux membres participants l'assistance et le secours dont ils peuvent avoir besoin, en cas de maladie, et, éventuellement, de chômage, au moyen des ressources constituées à l'aide des cotisations des membres et de toutes autres ressources qui seront affectées à l'Office.

L'Office pourra, en outre, distribuer des secours d'extrême urgence et de rapatriement aux indigents non participants, sauf recours contre les sociétés de bienfaisance légalement autorisées des Colonies étrangères auxquelles ces indigents appartiendraient par leur nationalité.

Des Ordonnances Souveraines rendues sur la proposition du Conseil d'administration, après avis du Conseil d'Etat, pourront ultérieurement autoriser l'Office à assurer les associés contre les accidents du travail et l'invalidité permanente, à allouer des pensions de retraite, à créer des dispensaires

et sanatoria, à organiser l'assainissement des habitations populaires, à instituer toutes œuvres de préservation et de protection des femmes enceintes et en couches et des enfants en bas âge, à assurer le placement des enfants abandonnés, à former entre ses membres une caisse de crédit mutuel, etc.

ART. 12. — L'Office pourra, en vertu de l'autorisation qui lui sera donnée par Ordonnance Souveraine, adhérer aux Cais- ses étrangères d'assurance, de réassurance ou de retraite et aux Fédérations mutualistes internationales.

ART. 13. — L'Office est divisé en trois Bureaux :

Les attributions générales des Bureaux sont ainsi fixées :

1^{er} Bureau : Assistance. — Il distribue des secours en nature et en argent aux indigents que leur état permanent d'invalidité ne permettrait pas d'affilier aux services des secours mutuels ;

Il accorde, s'il y a lieu, des secours d'extrême urgence aux individus non affiliés ;

Il peut acquitter tout ou partie des cotisations de ceux qui font ou sollicitent de faire partie de l'Office et ne sont point en état de s'acquitter entièrement eux-mêmes ;

Il accorde également, s'il y a lieu, l'assistance aux affiliés dont la maladie excède la durée de trois mois, et à qui le 3^e Bureau ne continuerait point les secours.

2^e Bureau : Placement. — Il a pour mission de procurer du travail et des emplois aux participants qui en font la demande et au non-participants qui sollicitent l'assistance, et assure, à défaut de travail ou d'emploi, le rapatriement de ces derniers.

Il peut éventuellement accorder aux participants des secours de chômage.

3^e Bureau : Secours de Maladie, etc. — Il constitue, entre ses membres, une société de secours mutuels et leur assure les avantages indiqués aux articles 48 et suivants.

ART. 14. — Les Bureaux exercent leurs fonctions sous la surveillance et l'autorité d'un Conseil d'administration central.

Le Conseil d'administration comprend :

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, président ;

Trois délégués du Gouvernement désignés par le Ministre d'Etat ;

Un délégué de chaque Conseil Communal élu par le Conseil, et, à défaut d'élection, désigné par le Ministre d'Etat ;

Cinq membres choisis par les premiers membres parmi les membres honoraires ou participants ;

Un vice-président et un secrétaire général, désignés parmi les membres du Conseil par Ordonnance Souveraine ;

Un trésorier, nommé par Ordonnance.

Chaque Bureau comprend :

Trois délégués du Gouvernement, désignés par le Ministre d'Etat ;

Un délégué de chaque Conseil Communal ;

Cinq personnes, choisies par ces six premiers membres du Bureau, parmi les participants.

ART. 15. — Les membres du Conseil

d'administration ou des Bureaux choisis parmi les membres honoraires ou participants ne peuvent être pris que parmi ceux qui ne sont ni fonctionnaires du Gouvernement ou des communes, ni membres du Conseil National ou d'un Conseil Communal, et qui, s'ils sont participants, ont personnellement versé leur cotisation au Service de Secours mutuels.

Dans le cas où l'entente ne pourrait se faire pour le choix d'un ou de plusieurs des membres à nommer par les Bureaux ou le Conseil d'administration, la désignation serait faite, parmi les participants proposés, d'après l'ordre d'ancienneté de leur inscription sur la liste des affiliés.

Les pouvoirs des délégués des Conseils Communaux seront valables jusqu'au renouvellement du Conseil auquel ces délégués appartiennent. Les membres désignés par le Bureau seront renouvelés tous les ans.

Tout membre soumis à la réélection est rééligible.

ART. 16. — Les présidents des Bureaux sont désignés par Ordonnance Souveraine.

Chaque Bureau élit son secrétaire parmi ses membres.

ART. 17. — Toutes les fonctions énumérées aux articles précédents sont gratuites.

ART. 18. — Les décisions individuelles des Bureaux sont définitives, sauf réclamation d'un membre du Bureau ou de l'intéressé devant le Conseil d'administration qui statuera définitivement.

Les décisions d'ordre général ou réglementaire sont prises par le Conseil d'administration et définitives, sauf opposition d'un membre du Conseil ou des intéressés devant le Ministre d'Etat, qui statuera en Conseil de Gouvernement.

Les réclamations et oppositions dans les cas ci-dessus visés devront se produire dans le délai de cinq jours à compter de la décision ou de sa notification à l'intéressé.

ART. 19. — Le président du Conseil d'administration assure la régularité du fonctionnement de l'Office.

Il adresse, dans les trois premiers mois de chaque année, au Ministre d'Etat :

1^o La statistique de l'effectif des participants, du nombre et de la nature des cas qui ont donné lieu à la distribution des secours ;

2^o Le compte rendu de la situation morale et financière de l'Office.

Il signe les actes et délibérations du Conseil d'administration ;

Il représente l'Office en justice et dans tous les actes de la vie civile.

En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président.

ART. 20. — Les présidents des Bureaux veillent, sous le contrôle du Conseil, à leur bon fonctionnement.

Ils signent et font exécuter les décisions prises par les Bureaux et prennent toutes mesures pour lesquelles ils ont reçu délégation des Bureaux.

ART. 21. — Le secrétaire général seconde le président et assure les communications des Bureaux entre eux. Il tient le registre

matricule des membres de l'Office et assure la conservation des archives.

ART. 22. — Dans chaque Bureau, le secrétaire assiste le président dans la direction des travaux dont il rédige le compte rendu.

ART. 23. — Le trésorier tient les livres de comptabilité; il paie sur mandats visés par le président du Conseil d'administration; il délivre aux participants des cartes ou livrets sur lesquels est constaté le paiement des cotisations; il détient les fonds que les Bureaux sont autorisés à garder pour leur service courant; il centralise le reste et le verse au Trésor.

ART. 24. — Les membres des Bureaux remplissent, sous la direction du président, les fonctions respectivement dévolues à chaque Bureau.

ART. 25. — Les Bureaux pourront se faire assister par des membres honoraires ou participants. La visite des femmes malades, enceintes, accouchées et nourrices, sera particulièrement confiée à des dames membres honoraires ou participantes, sous la direction des médecins de l'Office.

ART. 26. — Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des Bureaux se réunissent sur la convocation du président du Conseil qui les préside.

ART. 27. — Toutes discussions étrangères au but de l'Office sont interdites dans ces réunions.

ART. 28. — Chaque Bureau prépare son règlement intérieur et le soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Le règlement général de l'Office et celui du Conseil d'administration sont approuvés par arrêté du Ministre d'Etat.

ART. 29. — Le Conseil d'administration et les Bureaux respectifs peuvent, en cas d'urgence, être suspendus pour une durée de deux mois par arrêté du Ministre d'Etat. Ils ne peuvent être dissous que par Ordonnance Souveraine.

Leurs membres peuvent être individuellement relevés de leurs fonctions par le Ministre d'Etat, sur l'avis du Conseil d'administration.

Dans un délai d'un mois à dater de l'Ordonnance de dissolution, il est procédé dans les formes ordinaires au remplacement du Conseil, des Bureaux dissous, ou des membres relevés de leurs fonctions.

En cas de suspension du Conseil ou d'un Bureau, le Ministre d'Etat prend toutes mesures conservatoires qu'il y a lieu.

ART. 30. — Des réunions générales des membres honoraires et participants pourront être autorisées par le Ministre d'Etat sur la demande de vingt membres participants et l'avis du Conseil d'administration, à l'effet d'examiner les améliorations à introduire dans le fonctionnement de l'Office, ou l'extension de ses attributions et l'affectation éventuelle des fonds de réserve.

L'ordre du jour en sera déterminé par l'arrêté d'autorisation.

Les vœux exprimés dans les réunions générales seront portés par le Conseil d'administration à la connaissance du Gouver-

nement qui en assurera l'étude et en poursuivra, s'il y a lieu, la réalisation.

ART. 31. — Les dispositions des Ordonnances relatives au Service de l'Assistance médicale gratuite et à la fourniture des médicaments aux indigents, sont abrogées.

Les médecins et médecins-adjoints de la ville assureront le service médical de l'Office de la Prévoyance mutuelle et de l'Assistance.

Une liste des membres participants de la circonscription restera dans les mains de chaque médecin ou médecin-adjoint. La rémunération des médecins de la ville sera à la charge de l'Office et réglée d'après un tarif présenté par le Conseil d'administration et arrêté par le Ministre d'Etat.

Le total des émoluments alloués aux médecins et médecins-adjoints actuellement en exercice ne pourra être inférieur à leur traitement actuel.

ART. 32. — L'Office est autorisé (sous la condition de procéder le plus possible par voie d'adjudication), à réserver, par traités, le choix de ses fournitures à tous pharmaciens ou autres négociants.

En cas de plainte justifiée, les traités de gré à gré peuvent être rompus par décision du Conseil d'administration.

ART. 33. — Les participants possèdent la faculté de s'adresser à tous autres médecins qu'aux médecins de l'Office. Ils peuvent également prendre les médicaments ou autres fournitures chez tous autres pharmaciens ou fournisseurs que ceux agréés par l'Office.

Mais, en ce cas, l'Office ne sera tenu de payer les honoraires du médecin et le prix des médicaments ou fournitures qu'au tarif accepté par lui; le surplus de la dépense reste à la charge du participant.

ART. 34. — Les ressources de l'Office se composent :

1° Des cotisations des membres participants;

2° Des subventions inscrites au budget annuel de la Principauté, conformément à l'article 33 de la Loi Constitutionnelle;

3° Des libéralités particulières et de leurs revenus;

4° Du produit de fêtes spéciales de bienfaisance;

5° De l'intérêt des fonds déposés au Trésor;

6° Du remboursement des dépenses effectuées pour l'assistance ou le traitement des malades non participants.

ART. 35. — Les dons ou legs mobiliers sont acceptés par le Conseil d'administration, sous réserve, s'ils comportent des charges ou excèdent la somme de 10.000 fr., de l'approbation du Ministre d'Etat statuant en Conseil de Gouvernement.

Les acquisitions d'immeubles à titre gratuit ou à titre onéreux, pourront, sur la demande du Conseil d'administration, être autorisées par Ordonnance Souveraine, rendue sur l'avis du Conseil d'Etat.

ART. 36. — Dans la limite des ressources énumérées à l'article 34, le Conseil d'administration établit, sous réserve de l'appro-

bation du Gouvernement, le budget annuel de l'Office.

Les revenus des capitaux du Bureau de Bienfaisance seront de plein droit affectés au 1^{er} Bureau.

Les cotisations des participants sont exclusivement réservées au 3^e Bureau.

Toutes libéralités spécialement stipulées au profit de l'un des services de l'Office seront attribuées à ce service.

Sous réserve de ces attributions, le Conseil d'administration répartit, suivant les besoins, les crédits disponibles.

ART. 37. — Les dépenses comprennent :

1° Pour le Conseil d'administration et les Bureaux :

les frais d'administration et de gestion;

2° Pour le 1^{er} Bureau :

les secours en argent et en nature;
les frais médicaux et pharmaceutiques accordés aux indigents non participants;

3° Pour le 2^e Bureau :

les indemnités de chômage et frais de rapatriement;

4° Pour le 3^e Bureau :

les frais médicaux et pharmaceutiques;
les indemnités quotidiennes;
les frais funéraires.

ART. 38. — Les excédents des recettes sur les dépenses seront affectés, ainsi que les libéralités spécialement faites dans ce but, à l'institution d'un fonds de réserve, dont les intérêts seront soit versés au budget pour être employés à des dépenses normales ou exceptionnelles, soit capitalisés pour augmenter la réserve.

Les capitaux des fonds de réserve ne pourront être affectés à l'équilibre du budget annuel ou à des dépenses extraordinaires qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine.

ART. 39. — Le Conseil d'administration fixera, chaque année, sous réserve de l'approbation du Ministre d'Etat, la somme que le trésorier pourra conserver en caisse.

L'excédent sera déposé au Trésor Princier et produira un intérêt de 3,25 %.

ART. 40. — Le retrait d'une somme d'argent ne pourra être fait au Trésor que sur la demande du président du Conseil d'administration et avec l'autorisation du Ministre d'Etat.

ART. 41. — Le patrimoine du Bureau actuel de Bienfaisance et les libéralités qui seraient ultérieurement faites en faveur des pauvres, feront l'objet d'une comptabilité spéciale.

ART. 42. — A la fin de chaque exercice annuel, il sera établi, par le secrétaire général, un compte des recettes et des dépenses, ainsi que le budget de l'année suivante, comprenant les sommes allouées aux divers Bureaux de l'Office.

Cette comptabilité sera soumise au Gouvernement pour approbation. Tout participant pourra, dans un délai de quinze jours, avant la présentation au Gouvernement, en prendre connaissance au siège social.

ART. 43. — L'admission, en qualité de

membres participants, des personnes qui ne sont point inscrites de plein droit à l'Office, est prononcée par le 3^e Bureau, sauf recours au Conseil d'administration.

Sur la demande des intéressés, et d'accord entre les deux Bureaux, le 1^{er} Bureau peut verser au 3^e tout ou partie des cotisations des participants qui ne pourraient les acquitter eux-mêmes.

ART. 44. — Les membres participants paient une cotisation mensuelle de :

2 francs pour les hommes majeurs ;
1 fr. 50 pour les femmes majeures ;
0 fr. 75 pour les mineurs des deux sexes.

ART. 45. — Tout participant peut à toute époque retirer son adhésion. Toutefois, celle des mineurs ne peut être retirée que du consentement de la personne qui a demandé ou autorisé leur inscription.

Le versement des cotisations cesse du jour du retrait ; les cotisations arriérées demeurent dues à l'Office.

En aucun cas, l'Office ne sera tenu de rembourser les cotisations régulièrement perçues.

ART. 46. — L'Office assurera des secours aux membres participants en cas de maladie et en cas de chômage, dans les conditions prévues à l'article suivant.

ART. 47. — En cas de chômage, le 2^e Bureau de l'Office s'efforcera de procurer du travail ou un emploi au membre participant qui en est momentanément privé.

Un secours de chômage pourra lui être accordé et continué jusqu'à ce que le bénéficiaire ait repris le travail ou soit entré en possession de son emploi. Dans le cas où le membre participant refuserait le travail ou l'emploi qui lui seraient proposés, le 2^e Bureau déciderait si l'allocation peut lui être continuée et pour quelle durée.

Le secours de chômage est fixé à 2 francs pour l'homme, 1 fr. 50 pour la femme majeure ou en âge de travailler, et à 0 fr. 75 par tête d'enfant à leur charge.

ART. 48. — En cas de maladie, le 3^e Bureau assure les soins médicaux gratuits, la fourniture gratuite des médicaments et une indemnité journalière. La grossesse, l'accouchement, seront considérés comme maladies et secourus à ce titre.

ART. 49. — L'indemnité quotidienne en cas de maladie sera de 2 francs pour les hommes majeurs, 1 fr. 50 pour les femmes et 0 fr. 75 pour les enfants.

ART. 50. — Une indisposition de trois jours ne donne pas lieu à une indemnité.

Une maladie plus prolongée donne droit à partir du premier jour.

ART. 51. — Les secours dans chaque maladie sont accordés aux malades pendant une durée de trois mois.

Si, à l'expiration de ce terme, le malade n'est pas rétabli, le 3^e Bureau décide, sous réserve de réclamation au Conseil d'administration, s'il y a lieu de continuer les soins et l'indemnité, et dans quelle mesure.

ART. 52. — La mère qui allaitera son nouveau-né sera, si elle le demande, dispensée pendant la durée de l'allaitement du versement de la cotisation. Elle pourra

même, s'il y a lieu, recevoir une prime spéciale, dont la quotité et la durée seront fixées par les Bureaux compétents.

ART. 53. — Tout malade rencontré hors de chez lui sans être autorisé à sortir, celui qui a pris des médicaments ou des aliments contraires aux ordonnances, celui qui commet des excès alcooliques, cessent de recevoir les secours et indemnités ; de même le participant qui reprend le travail avant l'autorisation du médecin.

ART. 54. — Aucun secours n'est dû pour les maladies causées par l'intempérance, ni pour les blessures reçues dans une rixe, lorsqu'il est prouvé que le membre participant a été l'agresseur.

ART. 55. — Les frais funéraires des participants sont à la charge du 3^e Bureau de l'Office, jusqu'à concurrence d'une somme de 100 francs.

ART. 56. — Le membre participant en retard pour le paiement de sa cotisation n'a droit aux secours qu'après s'être entièrement acquitté.

ART. 57. — Les associés s'interdisent de participer aux associations mutuelles constituées en pays étrangers qui assurent les mêmes services que l'Office. Les participants dispensés de cotisation ne peuvent participer aux secours d'associations de bienfaisance régulièrement constituées qu'avec l'autorisation du 1^{er} Bureau.

Toute fausse déclaration sur les restrictions prévues au paragraphe ci-dessus entraînera de plein droit la radiation.

ART. 58. — Sont exclus de l'Association : les membres qui, sans en avoir été dispensés, n'ont pas payé leur cotisation depuis six mois ;

Ceux qui se seraient rendus coupables d'un acte contraire à l'honneur ou auraient une conduite notoirement scandaleuse ;

Ceux qui auraient causé aux intérêts de l'Office un préjudice volontaire et dûment constaté.

L'exclusion sera prononcée par le Conseil d'administration.

ART. 59. — Les locaux nécessaires aux délibérations des Bureaux et du Conseil d'administration seront mis à la disposition de l'Office par le Ministre d'État.

Les locaux nécessaires à la distribution des secours seront déterminés dans chaque commune par le Maire.

ART. 60. — Tous les actes intéressant l'Office sont exempts des droits de timbre et d'enregistrement.

ART. 61. — Le Gouvernement assurera l'exécution dans la Principauté, par les soins de l'Office, de la Convention relative au traitement des malades indigents, conclue le 21 juillet 1871 entre le Gouvernement Princier et le Gouvernement Italien.

ART. 62. — Les secours alloués par l'Office sont insaisissables et incessibles.

ART. 63. — Il est interdit de publier les noms des associés secourus ou dispensés de cotisation.

La publication faite par un participant entraînera sa radiation.

ART. 64. — La présente Ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1914.

ART. 65. — Toutes dispositions contraires sont abrogées.

ART. 66. — Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-sept mars mil neuf cent treize.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

Pour exécution :
Le Ministre d'Etat,
E. FLACH.

Par Ordonnance Souveraine en date du 23 mars 1913, M. François Roussel, Secrétaire d'Etat, est désigné en qualité de représentant de la Principauté au Comité de l'Office international d'Hygiène publique.

Par Ordonnance Souveraine en date du 23 mars 1913, M. Louis Grab, pharmacien à Monte Carlo, est autorisé à porter la Médaille de Sauvetage en argent qui lui a été accordée par S. A. R. le Grand-Duc de Bade.

Par Ordonnance Souveraine en date du 23 mars 1913, M. Marc Rainaut, ancien carabinier, est autorisé à porter la Médaille commémorative de la Campagne de 1870-1871 qui lui a été accordée par M. le Ministre de la Guerre de la République Française.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 89 de l'Ordonnance du 7 mai 1910,
modifié par l'Ordonnance du 3 avril 1911 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 11 mars 1912 ;
Vu la délibération du Conseil Communal de La Condamine du 18 mars 1913 ;

Vu la délibération du Conseil Communal de Monaco du 19 mars 1913 ;

Vu la délibération du Conseil Communal de Monte Carlo du 29 mars 1913 ;

Arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

MM. Honoré Bellando, maire de Monte Carlo ;
Gustave Bérenger, président de la Société Philharmonique ;

Maurice Canu, secrétaire du Gouvernement ;

François Crovetto, maire de Monaco ;
Etienne Crovetto, conseiller communal de Monaco ;

François Devissi, conseiller communal de Monte Carlo ;

Fernand Farret, sous-secrétaire du Gouvernement ;

Michel Fontana, conseiller communal de La Condamine ;

Alban Gastaldi, président de la Lyre Monégasque ;

Charles Gastaud, conseiller communal de Monte Carlo ;

Gindre, président de la Société l'Avenir ;

Imbert, président du Comité des Fêtes de la Saint-Roman ;

Le Boucher, président de la Société l'Es-crimé et le Pistolet ;

Eugène Marquet, président de la Société l'Etoile ;

MM. Antoine Marsan, président de l'Accord Parfait;
 Docteur Marsan, directeur du Service public d'Hygiène;
 Martiny, directeur des Services extérieurs de la Société des Bains de Mer;
 Noghès, président du Sport Automobile et Vélocipédique;
 André Notari, conseiller communal de La Condamine;
 Capitaine Picandet, commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers;
 S. Reymond, maire de La Condamine;
 Georges Sangiorgio, conseiller communal de Monaco;
 Socal, président du Club Alpin Monégasque;
 Treglia, président de l'Estudiantina;
 Trüb, président de la Chambre de Commerce;
 Jean Vatrican, président de la Société des Régates;

sont appelés à faire partie du Comité des Fêtes intercommunales.

ART. 2.

Le Bureau du Comité est ainsi constitué :

Président :
 Le Ministre d'État;
 Premier Vice-Président :
 M. Honoré Bellando, maire de Monte Carlo;
 Second Vice-Président :
 M. Trüb, président de la Chambre de Commerce;
 Commissaire Général :
 M. Michel Fontana, conseiller communal de La Condamine;
 Secrétaire :
 M. André Notari, conseiller communal de La Condamine.
 Trésorier :
 M. Etienne Crovetto, conseiller communal de Monaco.

ART. 3.

Les pouvoirs du Comité des Fêtes prendront fin le 15 mai 1914.

ART. 4.

Les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et les Finances sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier avril mil neuf cent treize.

Le Ministre d'État,
 E. FLACH.

MAISON SOUVERAINE

S. M. le Roi de Suède, accompagné d'un aide de camp, a rendu visite, jeudi dernier, à Son Altesse Sérénissime, au Palais de Monaco.

Le lendemain, S. M. le Roi des Belges, accompagné d'un officier d'ordonnance, a rendu visite à LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritier.

CONGRÈS

CONGRÈS INTERNATIONAL DE ZOOLOGIE

Le IX^e Congrès International de Zoologie a été inauguré solennellement, mardi 25 mars, par S. A. S. le Prince Albert de Monaco, Membre de l'Institut de France, dans la salle des Conférences du Musée Océanographique.

Une foule de naturalistes, délégués par vingt-quatre Gouvernements étrangers, les plus célèbres Académies, les Universités et les Musées du monde entier se pressaient dans cette magnifique salle, ainsi que les notabilités de la Principauté et de la région. On y remarquait S. Exc. le Ministre d'État et le Préfet des Alpes-Maritimes.

Sur l'estrade avaient pris place les sommités de la Science, parmi lesquelles avaient été désignés les personnages chargés des fonctions de vice-présidents du Congrès.

A droite du Prince se trouvait le Prince di Scalea, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Italie, et, à Sa gauche, M. Edmond Perrier, membre de l'Institut de France, délégués par leurs Gouvernements. Le Professeur Max Braun, pour l'Allemagne; Lord Walsingham, pour l'Angleterre; le Professeur de Buen, pour l'Espagne; le Colonel Chavès, pour le Portugal; le Professeur Von Graff, pour l'Autriche; le Professeur Zalensky, pour la Russie, occupaient le premier rang.

A 6 heures précises, toute l'assistance se lève et un grand silence s'établit. Le Prince fait son entrée revêtu du costume de Membre de l'Institut de France, ainsi que le Prince Héritier en uniforme, accompagnés par les membres de la Maison Princière. Le Prince, après avoir déclaré le Congrès ouvert et procédé à la nomination des vice-présidents, a lu, d'une voix ferme et bien timbrée, le discours suivant qui fut écouté avec la plus respectueuse attention.

Messieurs les Délégués,
 Mesdames, Messieurs,

En acceptant de tenir cette réunion à Monaco, les Zoologistes ont sans doute voulu marquer l'importance du rôle que l'étude des animaux marins joue dans le domaine scientifique; ils ont pensé que la zoologie marine possède les principaux éléments nécessaires pour éclairer l'histoire de la vie, de ses origines et de l'évolution de ses formes. Ils savaient que ce temple de l'Océanographie est digne d'une assemblée qui traite des questions aussi hautes.

Les Congrès doivent être cultivés parce qu'ils rapprochent les hommes de toutes les opinions et de tous les pays dans les occupations de l'intelligence ou dans les préoccupations de la conscience; parce qu'ils font mesurer la force productrice et les aptitudes de chaque groupement humain et qu'ils donnent aux peuples jeunes un moyen de s'associer rapidement au progrès général des idées.

Les Congrès sont comme un marché pour les œuvres élaborées dans toutes les branches de l'activité cérébrale. Et cette concurrence d'efforts pour obtenir une mentalité plus haute contribue sensiblement à faire naître, dans une élite issue de tous les peuples, une puissance capable d'activer la floraison du cerveau humain.

Effectivement, dans les milieux éclairés par l'étude expérimentale et rationnelle des lois de l'Univers, on n'entend pas que la science ait seulement pour objet d'orner l'esprit avec des visions impressionnantes, ou bien de faciliter l'existence matérielle par l'asservissement des forces de la nature; on veut aussi qu'elle soit un guide pour conduire la raison humaine, pour convertir la mentalité des natures primitives et pour introduire dans l'organisation sociale toute la sagesse que peut éveiller une connaissance plus exacte de la vérité. On veut que la science gouverne l'évolution intellectuelle par où la pensée monte assez haut pour distinguer les grandes lignes du réseau étendu sur le Monde par les lois de la vie.

L'étude de la zoologie est une de celles dont notre jugement retire le plus grand bénéfice parce que, en nous apprenant l'histoire de la vie dans ses manifestations, elle nous fait concevoir une idée plus juste de nos rapports avec le monde organisé; parce qu'ainsi elle efface les illusions que l'ignorance et l'orgueil ont engendrées dans notre esprit et qu'elle nous familiarise avec une notion nouvelle de la véritable place qui nous est assignée parmi tant de formes liées les unes aux autres. Enfin, elle évoque à chaque instant des problèmes élevés intéressant la propre histoire de l'homme et de ses facultés supérieures: Quelle force anima la première cellule vivante pour conduire sa descendance à travers les immensités du temps et de l'espace? Par quelles voies l'homme est-il arrivé au premier rang dans la série des êtres qui se succèdent depuis les périodes géologiques? Quelle filiation celui-ci a-t-il parcourue devant la

marche évolutive du monde organique vers un impénétrable devenir? Quel souffle éteindra le merveilleux flambeau qui maintient et transmet la vie sur notre planète?

La zoologie appuyée sur d'autres sciences naturelles expliquera sans doute quelques-uns des mystères qui planent sur le domaine du savoir humain. Toutefois la zoologie marine sera la base des investigations capables de livrer à la Science les éléments les plus précieux pour établir l'origine des espèces, sinon pour découvrir la nature de la force vitale; car celle-ci doit avoir un empire bien plus vaste et répandre son action dans les espaces infinis où gravitent éternellement la multitude inconnaissable des systèmes solaires.

Nous sentons un peu mieux chaque jour, dans le contact des Océans, que notre patrie d'origine est là et que nous devons à une faculté d'adaptation commandée par les lois de l'évolution les moyens qui permirent à nos ancêtres d'abandonner le monde des eaux pour coloniser la surface des terres. Et tandis que d'autres familles qui ont évolué différemment poursuivent dans les profondeurs de la mer l'existence protégée que leur avait imposée les premiers âges de la Terre avec ses tempêtes de feu et l'ardeur du Soleil encore jeune, une pléiade d'organismes s'est élevée progressivement, en prenant des formes nouvelles, jusque sous les rayons de l'astre calmé. Enfin l'atmosphère tiédie laissa des êtres ainsi préparés se constituer des poumons et des membres pour franchir les continents et propager la vie dans le royaume de l'air.

Si, dans les paroles que je vous adresse, je fais intervenir aussi longuement l'Océanographie, c'est que, pour la première fois, elle accueille dans son palais les représentants de la zoologie, d'une science qui explore maintenant tous les espaces couverts par l'Océan. C'est parce que je vois la Zoologie obtenant de l'Océanographie les plus précieux enseignements pour la connaissance de nos origines, lorsque ses efforts unis avec ceux de la Paléontologie exposeront, devant les yeux et le jugement des hommes, l'ensemble des êtres qui survivent à la succession des siècles avec la trace des enchaînements qui les réunissent les uns avec les autres depuis la formation de la Terre.

Et tandis que l'océanographe poursuit jusqu'au milieu de ses rêves l'accomplissement de la tâche captivante qui lui incombe, pour établir dans quelles conditions les espèces évoluèrent tandis que les individus se transmettaient leur force vitale sous l'influence du milieu marin ou du milieu atmosphérique, le zoologiste cherche à rapprocher les éléments de cette colossale histoire qui participe si intimement à l'histoire d'une planète.

Sur notre terre infime qui est peut-être une cellule dans un corps sans mesure compréhensible pour la misérable puissance de notre cerveau, le pygmée que nous sommes ne saurait concevoir une ambition plus noble que celle de pénétrer aussi loin que possible dans le secret de sa propre nature pour y trouver une philosophie et une morale appropriées aux véritables intérêts de son existence et capables ainsi d'améliorer son sort.

Depuis votre dernière assemblée, de nombreux travailleurs ont enrichi votre science de telle façon que je ne voudrais pas essayer la plus brève analyse de ce labeur. mais il est intéressant de remarquer les rapports plus intimes qui tendent à s'établir entre les diverses branches des sciences naturelles. Ainsi, le zoologiste, le biologiste et le physiologiste semblent vouloir rapprocher davantage leurs recherches dans le but commun d'augmenter le patrimoine philosophique de l'esprit humain. C'est ce qu'il faut pour atteindre les conclusions générales qui dépassent l'importance des constatations de faits.

Et voici que des zoologistes abordant la zoologie expérimentale préparent à votre science un champ nouveau, car les pures descriptions d'espèces finiront bientôt devant la connaissance totale du monde vivant, et dès lors c'est avec la recherche des conclusions synthétiques, historiques et spéculatives que les zoologistes couronneront ce travail colossal. Ils devront trouver leur chemin parmi les interférences des forces qui ont agi pour produire l'évolution des êtres quand il s'agira de classer ceux-ci définitivement et autant que le permettent leurs transformations éternelles. Aussi tous les savants consacrés à l'étude de la vie, soit dans ses formes, soit dans ses principes, doivent-ils fusionner de plus en plus leurs efforts, car, à mesure qu'ils progresseront dans la connaissance des choses, ils trouveront que les branches de la science se rapprochent les unes des autres en rayonnant vers la conquête de la vérité, où s'absorbent les aspirations de la conscience humaine.

Déjà nous voyons d'illustres confrères livrés aux études concernant la formation des espèces par variations ou fluctuations, par modifications lentes ou brus-

ques, tandis que d'autres approfondissent les questions de sexualité, d'hybridation ou de parthénogénèse.

C'est dans l'esprit large inspiré par ces vues lointaines que je me suis placé depuis un quart de siècle en entraînant avec moi une légion de collaborateurs qui ne regrettent pas, j'en suis sûr, la méthode suivie. Vous l'approuvez aussi, peut-être, en parcourant les galeries et les laboratoires de ce Musée où nos travaux conduits vers plusieurs directions contribuent pour une part évidente à faire comprendre le rôle de la Mer dans l'histoire de notre globe.

Les campagnes scientifiques des navires qui ont permis la fondation de l'Institut Océanographique où vous vous réunissez aujourd'hui, ont envisagé l'étude de la mer sous tous ses aspects biologiques, physiques ou chimiques ; et si la zoologie y occupe une grande place, elle n'a jamais diminué chez nous l'attention que des savants modernes doivent donner à des domaines très voisins. Et dans le respect de cette considération j'ai souvent trouvé l'origine des meilleures satisfactions ou des progrès les plus utiles. Je veux citer notamment les connaissances acquises dans la question des états successifs que traversent, à des niveaux différents de la mer, les œufs, les embryons et les adultes de certaines formes animales. Et aussi les déplacements verticaux diurnes et nocturnes qu'une partie de la faune planctonique réalise, parfois sur une échelle de plusieurs mille mètres.

Avant de quitter notre vieux rocher où vous aurez vu des murailles crénelées parlant encore du droit de la force, regardez bien l'édifice construit pour abriter le droit de la science, et vous concevrez la notion des puissances qui gouvernent l'évolution du cerveau humain. Là-bas, c'est l'instinct barbare qui soumit longtemps le progrès des mœurs à l'atavisme des natures attardées. Ici, l'action des temps nouveaux engendre les forces créatrices qui domineront les vaines rivalités des hommes.

Regardez ! Et vous emporterez chez vous l'impression d'une œuvre accomplie grâce à la paix profonde gardée par ce pays longtemps préservé des ambitions malsaines de la politique, et vous songerez à ce que sera le monde quand la Science aura chassé les brumes qui troublent encore le jugement des peuples avec des fantômes dangereux.

Je suis fier de présider ce concours magnifique des amis de la Science auquel participent tant d'hommes qui honorent leur pays en illustrant le plus noble de ses domaines ; je suis heureux de voir des Etats, des universités et de grandes institutions scientifiques appartenant aux deux hémisphères, représentés par une élite du monde intellectuel. Quel réconfort au milieu de la tristesse que font peser sur l'âme de la civilisation les retours continus d'une influence cruelle, indifférente au vœu des esprits éclairés, inaccessible aux appels de la raison, de la sagesse et de la justice !

Messieurs, je vous salue comme les avant-coureurs des temps qui mûriront dans le progrès Scientifique, le travail des penseurs et l'élévation du sentiment. Votre souvenir vivra longtemps sur ce petit coin de terre où vous laisserez une parcelle de la vraie gloire humaine parmi ces pierres que j'ai choisies entre les plus durables pour transmettre à nos successeurs le témoignage des efforts que nos générations accomplissent.

Lorsque les applaudissements eurent cessés, le Prince donna la parole à M. Edmond Perrier, l'éminent président de la Commission permanente des Congrès. Le célèbre professeur s'est exprimé en ces termes :

Monseigneur,

Lorsqu'il y a trois ans, le VIII^e Congrès Zoologique se réunit à Graz, Votre Altesse Sérénissime était en mer, occupée à enrichir de conquêtes nouvelles la science qui nous est chère à tous, et c'est comme un hommage rendu à toutes les preuves d'intérêt qu'Elle lui a données, à tous les progrès dont elle Lui est redevable que d'un élan unanime il fut décidé qu'on Lui demanderait de vouloir bien donner l'hospitalité au prochain Congrès dans la capitale de Sa belle principauté. La réponse n'était pas douteuse, mais Vous avez voulu y ajouter autre chose : Prince Souverain, vous affranchissant du protocole qui vous permettait de vous dégager de toute solennité, vous avez tenu à présider vous-même notre réunion, et l'uniforme de l'Institut de France que Votre Altesse Sérénissime a revêtu pour la circonstance souligne Son intention délicate de laisser paraître, ici surtout, l'homme de science.

Qu'il me soit permis, au nom du Comité permanent des Congrès de Zoologie internationaux, au nom de tous les Zoologistes réunis dans ce temple élevé par Vous, avec un luxe magnifique, à une science hautement désintéressée, étrangère aux âpres concurrences commerciales ou industrielles, comme aux sanglantes rivalités qui

divisent les nations, éprise surtout d'une philosophie et d'un idéal dont les conséquences pratiques sont encore, pour la plupart, lointaines, — qu'il me soit permis, dis-je, de vous exprimer notre respectueuse gratitude pour le grand exemple que vous avez donné.

Vous n'avez pas seulement promené dans toutes les régions de l'Atlantique, de l'Equateur au Spitzberg, le pavillon de vos yachts successifs, toujours mieux armés contre la mer au profit de la Science et dont les noms sont dans toutes les bouches ; les vaisseaux sont fragiles ; ils n'ont, comme les êtres vivants à l'activité desquels ils participent, qu'une durée limitée ; vous avez voulu créer aussi des monuments à l'abri des assauts du temps et qui fussent pour les générations à venir comme une indication de ne jamais abandonner les problèmes dont la génération actuelle s'est proposé la solution. Vous y avez réuni ce qui était nécessaire pour assurer les progrès accomplis, en mesurer l'étendue et empêcher ces retours en arrière dont la Science a été tant de fois victime. Tout ce que la mer contient de merveilles se trouvera un jour assemblé, à côté des engins qui ont permis de lui arracher ses secrets, dans ce Musée Océanographique inauguré, il y a quelques années, avec tant d'éclat. A Paris, des professeurs, dont le savoir égale le talent, exposeront au jour le jour les découvertes nouvelles dans un Institut Océanographique dont l'installation dépasse tout ce qui a été fait jusqu'ici pour la science, et, sondant le passé mystérieux de l'humanité comme vous avez sondé les profondeurs ténébreuses de l'Océan, vous allez concentrer dans un monument qui avoisine notre Museum national d'Histoire Naturelle et donne un cachet d'aristocratie intellectuelle à l'un des quartiers les plus démocratiques de Paris, toutes ces productions artistiques de nos lointains ancêtres qui surgissent, à notre grande surprise, des grottes de Grimaldi, d'Altamira, des rives de la Vézère ou d'ailleurs, et qui font remonter les premières lueurs de l'intelligence humaine jusqu'à une date que nous n'osons plus calculer.

Ce n'est pas tout. Pour faire profiter le monde savant des richesses accumulées par vos soins, vous avez créé deux recueils : le *Bulletin de l'Institut Océanographique*, pour les informations rapides, et cette série de splendides volumes, chefs-d'œuvre de la typographie moderne, où sont consignés les résultats brillants de campagnes scientifiques qui, depuis 40 ans, n'ont pas cessé de se renouveler et qui, nous l'espérons, ne sont pas encore près de leur terme. Ils ont été d'abord consacrés au monde de la mer, et sur la blancheur immaculée de leur couverture parcheminée sont inscrits les noms des naturalistes de notre temps les plus experts dans la connaissance si rare des animaux marins : Alphonse Milne Edwards, Théodore Studer, Paul Fischer, Rudolph Bergh, Bouvier, Chevreux, Dautzenberg, Vaysnère, Louis Joubin, Sluiter, Maas, Bédot, Jullien, Calvet, Topsent, Kœhler, Hérouard, Louis Roule, et de vos éminents collaborateurs dans des branches diverses de la Science : Berget, Hergesell, Bourée, Jules Richard, Thoulet, etc. Puis, la préhistoire apparaît avec ses troublantes évocations d'un invraisemblable passé que tirent de l'oubli des explorateurs ou des savants tels que l'illustre Cartailhac, l'abbé Breuil, le docteur Capitan, le Père Lorenzo Sierra, l'instituteur Perrony, les professeurs Alcade del Rio, le chanoine de Villeneuve, Verneau, Marcellin Boule.

Telle est, Messieurs et chers Collègues, rapidement esquissée, l'œuvre qui s'accomplit sous le généreux patronage du Prince qui nous accueille aujourd'hui. Il m'a semblé que le meilleur témoignage de reconnaissance que nous puissions Lui donner était de la rappeler en toute simplicité : elle est suffisamment éloquente par elle-même.

Nous sommes loin du temps où, après avoir exploré la mer Egée, Forbes affirmait que les abîmes ténébreux de la mer étaient absolument déserts. Nous sommes plus rapprochés de celui où Louis Agassiz, explorant à bord du *Hassler* les côtes de l'Amérique du Sud, annonçait à Mme Agassiz, dans des lettres enthousiastes, que toutes les formes fossiles des temps primaires vivaient encore dans les calmes profondeurs, éternellement immuables, pensait-il, des Océans, et que nous allions assister à leur résurrection ; pour être en sens contraire, les illusions de Forber et celles d'Agassiz se valaient. Si les grands fonds de la Méditerranée, malgré leur température de 13 degrés, en apparence favorable à la vie, se sont montrés pour les chaluts du *Travailleur*, que j'ai si souvent exploré en vain, presque aussi avares que pour les dragues de Forber, les profondeurs bien plus grandes, mais non moins obscures et, par surcroît, glacées de l'Atlantique et du Pacifique, ont livré à tous ceux qui les ont explorées, les plus amples récoltes d'êtres inconnus. Mais, contrairement à ce qu'espérait Louis Agassiz, on peut à peine y découvrir quelques formes ressemblant de très loin non pas aux animaux caractéristiques de la période primaire, mais seulement à ceux que l'on a longtemps considérés comme propres à la période secondaire.

Ces formes archaïques ne se rencontrent pas d'ailleurs dans les régions les plus profondes des Océans ; elles

sont surtout nombreuses entre 500 et 2.000 mètres, puis, à mesure que l'on descend, ce sont des types nouveaux, étrangers, mais n'ayant rien de primitif qui apparaissent.

D'où vient cette population inattendue, tout à fait spéciale aux abîmes ? La réponse a une haute portée philosophique.

Lorsque Guyon, Jeffreys, Wiville-Thomson et Willams Carpenter annoncèrent les premiers résultats de leurs dragages sur les côtes d'Angleterre, la surprise fut telle qu'on imagina aussitôt les fonds des mers surpeuplés ou pour le moins aussi animés que nos littoraux les plus riches.

J'ai eu la curiosité de calculer le nombre de coups de drague qu'il faut donner pour ajouter à la liste des récoltes un genre, une espèce, un individu : à mesure que la profondeur croît, le nombre des coups de drague va lui aussi en augmentant. Cela veut dire que la faune s'appauvrit et devient, en même temps, moins variée lorsqu'on explore des abîmes de plus en plus profonds, et la conclusion qui se dégage des nombres comme des comparaisons c'est que la faune des abîmes formées d'espèces isolées, sans lien généalogique entre elles, est comme celle des eaux douces, comme celle des continents, comme celle même de la haute mer, une faune d'émigrés.

L'émigration a été relativement récente puisqu'aucun type ancien ne se retrouve dans les grandes profondeurs et cette conclusion est bien d'accord avec les données géologiques qui ne font pas ressortir l'existence de l'Atlantique et du Pacifique au delà de la période crétacée ou tertiaire. Il est incontestable, d'autre part, que les espèces qui sont descendues dans les abîmes se sont modifiées en cours de route, puisqu'on ne retrouve plus haut que des formes pour le moins génériquement différentes, et l'hypothèse de la transformation des formes organiques par le milieu se trouve ainsi étayée sur un argument de première importance.

Comment s'est accomplie cette transformation ? Peut-on y voir un effet de la solution morale ?

Plus que partout, il apparaît ici que le succès prodigieux de la théorie de Darwin fut un succès philosophique bien plus qu'un succès scientifique. Elle embrassait le monde vivant tout entier ; on l'appliqua rapidement à l'humanité. Elle semblait justifier, par ce qui se passe dans la nature, l'âpreté des luttes que les hommes se livrent entre eux, dans le sein même de leurs associations. S'il était vrai que le progrès découle exclusivement du plein développement des énergies individuelles, ne serait-ce pas un devoir social, en effet, que de laisser libre carrière à ces énergies quelle que soit la direction qu'elles prennent ?

Ne devrait-on pas voir une vertu dans l'ardeur avec laquelle des individus doués d'une puissance quelconque exerceraient cette puissance pour assurer le triomphe de leur personnalité transformée en instrument de progrès ? La culture de l'égoïsme deviendrait ainsi la base d'une religion nouvelle, et, en modifiant, à la vérité, le sens du mot de manière à lui faire dire à peu près le contraire de ce qu'il signifie dans le langage courant, n'a-t-on pas proposé l'égoïsme comme la seule base de toute société ?

La Biologie, celle du fond des mers surtout si savamment étudiée ici même, nous donne de tout autres leçons.

En réalité, les animaux n'ont accepté la lutte pour la vie que lorsqu'ils n'ont pas pu faire autrement. La plupart s'y sont soustraits de leur mieux. Le Soleil, qui a peut-être créé la vie à une époque où la lumière était plus riche en rayons chimiques, en est encore aujourd'hui l'unique dispensateur.

C'est donc là où rien ne vient affaiblir l'intensité de ses rayons, c'est-à-dire sur les rivages de la mer, que la Vie s'est développée avec le plus d'activité et que peut-être elle a pris naissance. Ces rivages sont encore, en effet, les seules régions où tous les êtres vivants forment, à partir des infusoires, une série ; ils s'y sont multipliés jusqu'au moment où toutes les places se sont trouvées prises, et alors, sans les disputer davantage, les espèces qui ont pu s'accommoder d'autres conditions d'existence se sont enfuies du champ de bataille, envahissant dans un exode incessant les cours d'eau jusqu'à leur source, la terre ferme, la haute mer ou les abîmes océaniques.

Dans ces vastes domaines, au début tout au moins, la concurrence a été presque nulle, elle l'est encore dans les abîmes où la vie, nous l'avons vu, va se raréfiant à mesure que l'on descend. Dans la paix profonde qu'elles y sont allées chercher et qu'elles y ont trouvée, les espèces n'en n'ont pas moins continué à se modifier et à revêtir des formes étroitement adaptées aux conditions rigoureuses qu'elles avaient librement choisies.

Il y a plus. Aussi loin que nous puissions remonter dans le passé, nous retrouvons tous les grands types organiques : seuls les Vertébrés se font quelque peu attendre. Les grands types organiques se sont donc constitués à une époque où la concurrence vitale était faible, en dehors d'elle par conséquent et plus tard, malgré elle, leurs caractères essentiels ont été conservés, seules ont été fixées des variations de détail. Une fois

réalisés des types nés d'inéluctables conditions mécaniques où la lutte pour la vie n'avait rien à voir, tous les autres portent en eux la trace des efforts que leurs ancêtres ont eu à faire pour triompher des conformations désavantageuses dans les conditions d'existence où ils étaient placés.

Il n'ont pu réussir que dans une période qui leur offrait une sécurité complète. La création et les grands types d'organisation que nous appelons les embranchements du Règne animal, ce grand fait qui domine la Nature entière et auprès duquel la diversification des espèces n'est qu'une opération de détail, a donc été essentiellement une œuvre de paix et la récompense d'un effort personnel prodigieux. Ce n'est pas la guerre que prêche la Nature, comme on le professait naguère encore, son œuvre la plus puissante est pour ainsi dire comme un hymne éloquent à la glorification de la paix et de l'effort persévérant.

N'aurait-elle abouti qu'à cette conception de haute morale, particulièrement précieuse à une époque où l'on cherche trop souvent à affaiblir, au nom d'une prétendue science, les règles de conduite dans lesquelles s'était cristallisée l'expérience de nos aïeux, cette grandiose Science Zoologique, à laquelle nous avons voué notre vie, aurait rendu à l'humanité le plus signalé service. Mais elle ne se tient pas enfermée dans le tour d'écrire des principes. Elle a poursuivi dans le domaine matériel la solution de problèmes que naguère nul n'aurait osé aborder.

Depuis les grandes découvertes qu'ont modifié nos idées sur la matière et nous ont révélé l'existence de forces naguère insoupçonnées, bien qu'elles travaillent sans cesse autour de nous, l'ambition de créer la vie ne nous apparaît plus comme une insaisissable chimère.

Nous avons pu suivre le travail mystérieux de la vie jusque dans l'intimité si longtemps jugée impénétrable des tissus, les mystères de la génération et de l'embryogénie se sont en grande partie dissipés; l'hérédité elle-même commence à nous laisser entrevoir que ses caprices apparents sont, en réalité, la conséquence précise de lois que nous démêlons peu à peu; déjà les horticulteurs et les éleveurs en ont su tirer un parti merveilleux; les fleurs, les plumages, les fourrures semblent docilement se modifier à leur gré.

Peut-être, grâce à leur ingéniosité, arrivera-t-on à enrayer cet effroyable dépeuplement du globe dont les naturalistes se lamentent, dont les gouvernements arrivent à se préoccuper et qui a pour causes le goût des femmes pour les parures et surtout pour les choses coûteuses, l'habileté insidieuse des commerçants qui flattent, à leur grand profit, ce double penchant — et aussi, il faut bien le dire, le reste de férocité atavique dont nous n'avons pas encore su nous défaire et qui se donne libre carrière dans les excès de la chasse et de la guerre. Si Dariom n'a pas résolu, comme il l'espérait, le problème de l'origine des espèces, il s'est acquis une gloire impérisable en faisant ressortir l'étroite solidarité qui unit entre eux, sous tant de formes, les êtres vivants et à laquelle nous ne saurions échapper. Détruire inconsidérément l'équilibre qu'elle établit dans la nature, c'est risquer les pires catastrophes, de sorte que de là doctrine par laquelle on a voulu justifier la guerre, se dégage, au contraire, une invitation à la prudence, c'est-à-dire à la paix.

Et quand nous aurons réussi à faire dans le monde vivant cette paix aussi grande que possible, nous pourrions faire un retour sur nous-mêmes. Notre science avancerait à pas de géants, si nous savions, nous qui la servons, nous mettre d'accord, et il suffirait pour cela que nous apprenions à mieux raisonner, à servir résolument les questions dans un ordre logique et à sonder les séries ainsi formées de telle sorte qu'elles ne puissent plus être renversées, les effets étant pris pour les causes et réciproquement. Cet accord sur les doctrines — ne fut-ce que sur la nomenclature — serait la gloire de ces congrès qui, en travaillant pour la raison, auraient par cela même préparé l'avènement de cette ère de la paix, auquel travaille si généreusement le Prince, dont nous sommes les hôtes, mais qui suppose cette chose préalable et lointaine, hélas! le consentement de tous les hommes à n'écouter jamais que la voix de la justice et de la raison!

Le Prince a ensuite levé la séance et, avant de se retirer, s'est entretenu assez longuement avec un certain nombre des savants qui l'entouraient.

**

Dès le lendemain, les Congressistes se sont répartis entre les diverses Commissions et ont commencé leurs travaux dont voici le programme :

MERCREDI 26 MARS

A 9 heures. — Commission de la Nomenclature, au Musée.

A 9 heures. — Séances des Sections, Lycée et Musée.

A 2 heures. — Séance Générale, au Lycée.

JEUDI 27 MARS

A 9 heures. — Commission des Prix Internationaux, au Musée.

A 9 heures. — Séances des Sections, Musée et Lycée.

A 3 heures. — Séance Générale, au Lycée.

VENDREDI 28 MARS

A 9 heures. — Séances des Sections, Musée et Lycée.

A 9 heures. — Séance de la Commission Internationale du *Concilium Bibliographicum*, au Musée.

SAMEDI 29 MARS

A 9 heures. — Séances des Sections, Lycée et Musée.

A 9 heures. — Réunion de la Commission Internationale de Parasitologie, au Musée.

A 2 heures — Séance Générale plénière, au Lycée. — Vote sur l'attribution des Prix Internationaux. — Fixation du lieu du X^e Congrès International de Zoologie. — Votes, s'il y a lieu, sur les règles de la nomenclature.

**

S. A. S. le Prince a donné, jeudi, à midi, un grand déjeuner à l'hôtel Métropole en l'honneur des congressistes. Dans les vastes salons de l'hôtel, autour de tables élégamment fleuries, des centaines de convives avaient pris place.

A midi exactement, LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire, accompagnés des membres de Leur Maison, arrivent à l'hôtel où Les attendent S. Exc. le Ministre d'État, S. Exc. le Prince di Scalea, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, M. le Conseiller privé Jaloustre et M. Trüb, directeur général des Gordon Hôtels.

A l'entrée de Leurs Altesses dans la salle du banquet, toute l'assemblée est debout et l'orchestre fait entendre l'*Hymne Monégasque*.

La table du Prince était somptueusement décorée de fleurs par les soins du Service des Jardins de la Société des Bains de Mer. La salle elle-même était ornée de guirlandes de roses et d'œillets.

Derrière la table d'honneur, un grand médaillon de bronze, dû au graveur Szirmaï, reproduisait les traits de Son Altesse.

Aux côtés du Prince Albert I^{er}, on remarquait : S. A. S. le Prince Louis; le Prince di Scalea, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, délégué du Gouvernement italien; les Sénateurs Professeurs Grassi, Monticelli et Perronuto; Lord Wolsingham, vice-président du Congrès; Professeur Max Braun, délégué du Gouvernement allemand; le Professeur Perrier, membre de l'Institut, délégué du Gouvernement français; le Professeur O. de Buen, délégué du Gouvernement espagnol; M. Camille Saint-Saëns, l'illustre compositeur; M. Gilson, premier délégué du Gouvernement belge; Colonel Chavez, délégué du Gouvernement portugais; M. Bonnevie, délégué du Gouvernement norvégien; Prof. Lemberg, délégué du Gouvernement suédois; Prof. Petersen, délégué du Gouvernement danois; M. Etilis, délégué du Gouvernement des États-Unis; M. Zalensky, premier délégué du Gouvernement russe; M. Antipa, délégué du Gouvernement roumain; Comte de Graff, délégué du Gouvernement autrichien; Prof. Entz Geza, délégué du Gouvernement hongrois; M. Jung, représentant de la Suisse; M. Harmer, délégué du British Museum; M. Duclaux, délégué de la République Argentine; Prof. Ramsay Wright, délégué du Gouvernement canadien; Prof. Blanchard, de l'Académie de Médecine; Sir Walter Rothschild.

Pendant le cours du repas, l'orchestre, sous la direction de M. Poncin, fit entendre un agréable programme de concert.

En souvenir de ce banquet, la C^{ie} des Gordon Hôtels avait fait frapper des médailles commémo-

ratives, dues à l'excellent graveur Szirmaï, qui furent distribuées à tous les congressistes.

A une heure et demie, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, ainsi que S. A. S. le Prince Louis, Se retirèrent respectueusement salués sur Leur passage par tous les invités.

**

Le même jour, à 5 heures, M. le Lieutenant de vaisseau Bourée, chef du Cabinet Scientifique de S. A. S. le Prince, a fait au Palais des Beaux-Arts, une remarquable conférence sur les campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince de Monaco et sur les procédés de pêche dans les abîmes employés à bord du navire du Prince. Le conférencier, qui s'exprime avec la plus élégante aisance, a fait assister son auditoire à une passionnante scène de pêche et de chasse aux cétaqués ainsi qu'à la vie laborieuse du bord. De très belles photographies et des projections cinématographiques accompagnaient et illustraient ses explications. Dans une seconde partie, le Commandant Bourée a fait passer devant les yeux des spectateurs de nombreuses projections de photographies en couleurs.

Des portraits de personnalités connues, des paysages, et surtout des fleurs et des merveilleux effets de coucher de soleil ont excité l'admiration et soulevé les bravos de l'assistance.

Aux premiers rangs on remarquait la présence de Mademoiselle de Valentinois. La plupart des notabilités et l'élite de la société mondaine se trouvaient dans la salle.

**

Le soir, S. A. S. le Prince avait fait convier, en Son Palais, les congressistes et les principales personnalités de la Principauté et de la région. Dès 9 heures et demie, une file ininterrompue de voitures et d'automobiles commence à pénétrer dans la cour d'honneur. Les invités gravissent le grand escalier, et, suivant la galerie d'Hercule, arrivent dans les salons. Dès l'entrée, de superbes massifs de fleurs enchantent les regards. Dans les salons de réception, c'est une profusion de roses somptueuses, d'œillets aux nuances rares, d'azalées, de lilas blanc, de fleurs exotiques. Des buffets luxueusement servis avaient été dressés dans la salle à manger de marbre et dans la chambre du duc d'York.

L'aspect de l'assistance était des plus brillants. Parmi les claires et somptueuses toilettes des dames et la foule des habits noirs se détachaient les brillants costumes des délégués étrangers, des membres de l'Institut de France, ainsi que les uniformes militaires.

A 10 heures, LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis ont fait Leur entrée accompagnés des membres de Leur maison civile et militaire.

Le Prince s'entretint avec une bienveillante bonne grâce avec les principales notabilités présentes et ne se retira dans Ses appartements qu'après s'être longtemps attardé dans les salons.

**

Le vendredi après-midi, les travaux du Congrès ont été interrompus par une excursion aux grottes de Grimaldi. Plus de deux cent cinquante membres du Congrès sont arrivés par train spécial à la gare de Menton-Garavan. Des voitures les ont immédiatement conduits aux grottes de Baoussé-Roussé dont ils ont visité les richesses sous la conduite de MM. les Professeurs Boulle et Verneau et de M. le Chanoine de Villeneuve.

La « Manna Grande », la « Grotte des Enfants » et le Museum Préhistorien ont particulièrement retenu leur attention.

On se rappelle qu'il y a une trentaine d'années environ, M. Rivière découvrait, dans la « Manna Grande » le fameux homme préhistorique qui se trouve au Museum d'Histoire Naturelle, à Paris.

**

Le soir, a eu lieu la représentation de gala

donnée à l'Opéra de Monte Carlo en l'honneur des Congressistes.

Longtemps avant l'ouverture des portes, une foule élégante se pressait dans l'Atrium. La salle se trouva immédiatement remplie et, devant une assistance d'élite où l'on pouvait reconnaître les représentants les plus illustres des Sociétés savantes du monde entier et les notabilités du pays, au premier rang desquelles on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat, commença un spectacle dont le programme réunissait les noms des artistes les plus universellement réputés. On avait également réservé aux Congressistes la primeur d'une œuvre de haute valeur artistique, *Yato*, opéra en deux actes, dû à la collaboration de MM. Henri Cain et Louis Payen pour les paroles et de M^{me} Marguerite Labori pour la musique. Le public fit une chaleureuse ovation à M^{me} Labori qui se trouvait dans la salle et qui fut contrainte par les applaudissements à se lever pour recevoir l'hommage d'admiration des auditeurs.

Yato fut d'ailleurs admirablement interprété par M. Martinelli, M^{mes} Guiraudon et Raveau et dans des rôles secondaires par M^{lle} Florentz et M. Ch. Delmas.

Après cette œuvre inédite, on applaudit M. Rousselière dans un fragment du 1^{er} acte de *Samson et Dalila*; M^{lle} Lipkowska dans le sixième tableau d'*Hamlet*; M^{lle} Sonia Pavlowa et les fougueux Alexandroff dans les danses d'un caractère si puissamment original d'*Ivan le Terrible*; enfin M^{lle} Kouznesoff et MM. Martinelli et Baklanoff dans le troisième acte d'*Aïda*.

* *

Enfin samedi, à 6 heures du soir, eut lieu la séance solennelle de clôture dans la grande salle des conférences du Musée Océanographique.

De nombreuses personnalités s'étaient jointes aux congressistes pour assister à cette cérémonie.

S. A. S. le Prince Albert ayant dû se rendre au Congrès de la Mutualité française tenu à Montpellier, S. A. S. le Prince Louis présidait la séance.

Son Altesse a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Le Prince, mon Père, ayant dû quitter Monaco ce matin, je suis chargé par Lui de vous communiquer le message suivant :

« Messieurs les Membres du IX^e Congrès,

« Si je ne suis pas avec vous pour fermer un Congrès dont la réunion à Monaco me donne beaucoup de joie, c'est qu'un devoir social me commande ce sacrifice. Croyez bien que j'aurais été heureux de recueillir ici l'expression de vos sentiments, après les jours que vous aurez passés au travail le plus utile devant l'œuvre intellectuelle de ma vie.

« La présence au Musée Océanographique de zoologistes appartenant à toutes les parties du monde satisfait l'une des intentions les plus formelles de ma pensée lorsque je fondais cet établissement. Car je voulais placer très haut l'esprit qui doit lui donner sa direction scientifique, et, pour cela, faire intervenir dans ses Conseils l'autorité d'un principe mondial. C'est pourquoi le Conseil de perfectionnement est fourni par les milieux auxquels vous appartenez tous.

« Conservez donc, Messieurs, cette impression que vous êtes ici chez vous et répandez la notion de l'esprit large, confraternel et amical avec lequel les savants de tous les pays y seront accueillis. »

* *

Le même jour, à l'occasion de la clôture du IX^e Congrès, le Comité des Fêtes a organisé une fête de nuit qui a obtenu le plus complet succès. Les illuminations étaient nombreuses et de la plus riche variété. Le feu d'artifice, tiré du fort Antoine, embrasé l'horizon de gerbes et de fusées innombrables et de combinaisons pyrotechniques aussi neuves qu'originales.

* *

A 9 heures fut donnée, au Palais des Beaux-Arts, la seconde conférence de M. le Lieutenant de vaisseau Bourée.

L'agrément de cette conférence était rehaussé par le concours de la gracieuse divette Mariette Sully qui a dit, avec la voix exquise et le talent spirituel tant de fois applaudis à Monte Carlo, de nombreuses mélodies de Levadé, de Massenet, dont elle a merveilleusement fait valoir le charme délicat.

S. A. S. le Prince Louis avait tenu à honorer cette réunion de Sa présence.

S. A. S. LE PRINCE AU XI^e CONGRÈS DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

S. A. S. le Prince Albert I^{er} a quitté la Principauté samedi, se rendant à Montpellier pour assister au XI^e Congrès de la Mutualité française.

Son Altesse était accompagnée par S. Exc. M. Flach, ministre d'Etat, M. Fr. Roussel, secrétaire d'Etat, et M. Jaloustre, conseiller privé, chef de Son Cabinet civil.

Le Prince et les personnes qui l'accompagnaient sont arrivés à Montpellier à onze heures du soir.

Bien que Son Altesse voyageât incognito, Elle était attendue sur le quai de la gare par M. Calmès, préfet de l'Hérault; M. Leca, son chef de Cabinet; MM. Mabillean, directeur de la Mutualité; Warnery, président du XI^e Congrès de la Mutualité; Simoneau, sous-préfet de Lodève; Baudin, chef de gare.

Le Prince descend du wagon qui Lui a été réservé, suivi de S. Exc. le Ministre d'Etat, de M. le Secrétaire d'Etat et de M. le Conseiller privé Jaloustre. Le Préfet de l'Hérault s'avance à Sa rencontre et Lui présente ses souhaits respectueux de bienvenue dans le département. Il présente ensuite à Son Altesse les personnalités qui l'entourent.

Le Prince répond avec courtoisie qu'Il se réjouit d'être l'hôte de Montpellier et présente les personnes de Sa suite.

Le Préfet guide ensuite Son Altesse vers le salon d'honneur où attendent M. Pézet, maire de Montpellier; MM. Gibert et Coulet, adjoints; de Casamajor, secrétaire du Congrès; Dussuel, inspecteur primaire, etc.

Le Maire salue le Prince au nom de Montpellier et Lui exprime sa vive joie de Le recevoir dans ses murs.

Le Prince remercie encore avec affabilité et, les présentations terminées, quitte la gare par une sortie aménagée à la suite du salon d'honneur.

Respectueusement salué par la foule fort nombreuse, Il monte en voiture et se rend, après avoir encore salué les personnes qui viennent de Le recevoir et les curieux, à l'Hôtel de la Métropole où des appartements Lui avaient été retenus.

A l'entrée de l'hôtel, les personnes présentes se découvrent et le Prince salue.

La porte principale de l'hôtel avait été, pour la circonstance, décorée du drapeau monégasque et de deux drapeaux Princiers.

Le lendemain, S. A. S. le Prince a assisté à la séance de clôture du Congrès présidée par M. Poincaré, président de la République Française.

Cette séance a eu lieu à 10 heures, dans la salle de spectacle de l'Opéra municipal.

Bien avant l'arrivée des personnages officiels, la foule des mutualistes et des invités avait envahi la salle.

Au moment où M. le Président de la République française et S. A. S. le Prince de Monaco sont apparus, la *Marseillaise* et l'*Hymne Monégasque*, écoutées debout par toute l'assistance, se sont fait successivement entendre.

Sur la scène, M. Poincaré prend place, ayant à sa droite S. A. S. le Prince de Monaco; M. Barthou, président du Conseil des Ministres; M. Benezech, vice-président du Conseil général; S. Exc. M. Flach, ministre d'Etat de la Principauté; M. Calmès, préfet de l'Hérault; et, à sa gauche, M. le docteur Pezet, maire de Montpellier; Chéron, ministre du Travail; Lairolle, rapporteur général de la Mutualité; Warnery, président du XI^e Congrès; M. Roussel, secrétaire d'Etat; M. Jaloustre, conseiller privé.

Des discours ont été prononcés par M. le docteur

Pezet, maire de la ville; M. Warnery, président du Congrès; M. Léopold Mabillean, président de la Fédération Nationale; M. Lairolle, rapporteur général; M. Chéron, ministre du Travail; et enfin par S. A. S. le Prince de Monaco et par M. le Président de la République Française.

Une véritable ovation a salué le Prince lorsqu'Il s'est levé pour prendre la parole.

S. A. S. le Prince s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Cette réunion de la Mutualité Française trouve son principal intérêt dans la présence du premier Magistrat de la République, dans ce témoignage de la précieuse bienveillance que lui donne le Président acclamé partout où l'âme populaire de la France oppose déjà un idéal de solidarité sociale aux divisions intestines qui émiettent les forces d'une nation.

Et je suis venu chez vous séduit par l'exemple d'une grande nation qui sait tout à la fois marcher vers la solution des problèmes sociaux et répondre aux agitations qu'une mentalité moins sereine fait naître chez des peuples faiblement éclairés sur le véritable sens de la vie internationale : chez ceux qui n'ont pas encore compris que le prestige, la gloire et une prospérité solide viennent plutôt par l'adoucissement des mœurs que par l'usage de la force.

J'ai voulu m'associer à cette manifestation d'une confiance absolue dans l'avenir des idées saines qui s'élèvent de la science sociale pour stimuler le travail et garantir la dignité humaine telle que nous la concevons dans la lumière de la civilisation moderne. Je suis venu contempler le spectacle viril de vos masses gagnées aux devoirs nouveaux que l'esprit de solidarité impose, et assez courageuses pour affirmer, devant les ambitions déchainées en tant de lieux où le sang et la ruine des hommes ne comptent plus, l'énergique résolution de continuer votre lutte avec l'erreur, l'ignorance et l'injustice.

Une fois de plus, je me joins à vous pour exalter la culture de principes fondamentaux qui développeront chez certains peuples les facultés dont un germe a été introduit dans leur nature par la pratique de l'Arbitrage et de la Mutualité, par les deux influences les plus moralisatrices et généreuses que l'esprit moderne ait évoquées dans les âmes. D'ailleurs, la Mutualité devient plus robuste à mesure que ses adeptes sont mieux éclairés; un jour, même, son pouvoir facilitera la solution de problèmes sociaux qui doivent sortir du domaine des rêves pour entrer dans celui d'une civilisation conforme aux aspirations de notre société.

Mais il ne suffit pas de se présenter avec des mots chez vous qui vivez par le travail et pour l'épargne. Aussi je vous apporte une conclusion de l'œuvre que je poursuis depuis vingt-cinq ans afin de contribuer à la connaissance des origines et des lois de la vie et pour adoucir, avec la confiance que donne la grandeur des spectacles de l'Univers, l'angoisse qui vient aux cœurs des hommes lorsque, devant la peine ou la joie, ils songent au mystère de leur destinée. Les hautes questions dont je vous entretiens sont bien vôtres, car déposées dans votre esprit, elles constituent encore une épargne après le travail : l'épargne des fruits conçus par votre pensée, l'épargne du sang et des forces de l'Humanité.

Vous tous, ici où règne la sagesse des idées, vous qui condamnez l'intervention de la force dans le règlement des affaires internationales comme vous les condamneriez pour les affaires individuelles, vous tous qui donnez une parcelle de votre puissance morale à la transformation de notre économie sociale, vous pouvez saisir l'idée que je soutiens ailleurs pour amener des progrès que l'élite éclairée des hommes rougit de voir encore discuter. Et vos yeux s'ouvriront sur le rôle qu'une Mutualité internationale jouera pour introduire parmi les hommes de tous les pays cette vérité que les mœurs guerrières au dehors, les hostilités politiques à l'intérieur, le triomphe de la force partout ne résolvent pas les questions dont le progrès humain dépend.

La Fédération internationale établira entre les peuples une circulation d'idées moyennes réalisables chez tous, qui les entraînera vers la pratique de l'arbitrage et livrera insensiblement au sommeil éternel cet antique droit de la force, l'illusion dans laquelle s'immobilisent tant de problèmes internationaux, car les guerres alternant avec les revanches ne résolvent rien.

La Mutualité et l'Arbitrage sont bien deux forces capables, par leur alliance, de faire franchir aux hommes l'étape qui les sépare d'une civilisation auprès de laquelle la nôtre n'est qu'un leurre.

Je dévoilerai donc ici les grands traits du cycle que j'accomplis, et que j'achèverai bientôt avec une participation nouvelle à l'œuvre humanitaire qui doit dominer le souci des penseurs, car c'est en elle que réside la sécurité des conquêtes effectuées par les hommes sur les conditions de leur mentalité primitive.

Au début de ma carrière scientifique, sur les bords de la Méditerranée, j'extrayais d'une caverne les ossements de l'humanité préhistorique déjà vaguement associée non pas contre la misère, car celle-ci vint plus tard en compagnie du bien-être, mais pour se défendre contre les puissances de la nature. Devant la grandeur du mystère qui enveloppe le passé de nos ancêtres, j'écoutais la mer vaste et profonde qui battait le rivage à mes pieds, la mer dont une foule de secrets nous échappe encore ; lorsque j'ai pensé que l'étude de l'homme, surtout de celui qui vivait aux âges lointains confondu par sa forme, sa nature et ses mœurs avec l'animalité contemporaine, demandait un cadre plus vaste, et je résolus d'explorer largement le domaine marin où la vie foisonne, avant d'interroger davantage les cavernes.

La mer m'a donné des trésors pour la connaissance des lois qui gouvernent la vie, pour l'élargissement de nos conceptions et pour la libération de notre philosophie. J'ai pu alors fonder l'Institut Océanographique et le pourvoir d'éléments nécessaires à la recherche de vérités scientifiques intéressant l'histoire du monde organisé.

Plus tard, après un quart de siècle, mieux préparé à la contemplation des plus grands problèmes qui émeuvent la pensée quand elle songe à nos origines, à notre destinée, ou à notre raison d'être, j'ai de nouveau creusé la terre des cavernes où l'homme primitif semait ou gravait son souvenir. Et bientôt un autre Institut, celui de Paléontologie Humaine concentrera les documents de l'histoire impartiale de nos ancêtres dans la nature.

Alors, sous une lumière nouvelle, des maîtres interpréteront le langage des ossements enfouis sous les terres que des générations ont foulées, que les temps ont durcies, et qui gardent en eux la révélation suprême.

Et devant le témoignage des progrès accomplis dans le cerveau humain sur le cerveau des autres espèces, les hommes, encore éloignés de l'objectif qui nous occupe ici, comprendront mieux la noblesse d'une volonté résolue à compléter l'œuvre de l'évolution par le triomphe des pensées généreuses et des réalisations bienfaisantes, par la formation d'une conscience humaine capable de surmonter l'influence des vieux instincts qui survivent dans les replis de notre nature.

Mais je ne fixerai pas là non plus le terme de mes efforts pour suggérer un plan de la Cité future, car le progrès des idées chez les hommes reste indéfini quand leur chair est souffrante ou leur âme anxieuse ; l'âme populaire devient indocile devant les meurtrissures de l'injustice qui émane de la force brutale. Aussi je fermerai le cycle de ce pèlerinage armé contre l'ignorance et le mal en créant un dernier institut, l'Institut de la Paix, où l'on combattra les grands fléaux qui empoisonnent la vie des peuples dans ses sources mêmes ; et là je voudrais établir un point de contact avec vos associations fraternelles, pour donner au monde pacifique des travailleurs un appui considérable dans ses luttes perpétuelles, aux phalanges des savants et des penseurs la sécurité qui permet de consolider les œuvres de progrès. C'est de là que rayonneront, dans une inspiration élevée, certains principes d'économie sociale et de droit international qui diminueront la tyrannie de la force, des ambitions et des préventions.

L'heure est venue d'envisager sans crainte un sujet aussi grave, quand toutes les activités humaines subissent l'effet ruineux de menaces guerrières, lorsque des ressources péniblement acquises par les forces les plus saines des nations viennent d'être précipitées dans un gouffre.

Enfin, Messieurs, une fois encore joignant les actes aux paroles, je vous annonce qu'une Mutualité s'établit dans la Principauté de Monaco sur des bases nouvelles dont je vous donnais les grandes lignes en 1911. Il s'agit de vaincre, avec la dignité du principe mutualiste, l'abaissement moral entretenu par la charité publique, et d'économiser les ressources considérables qui disparaissent quelquefois, si le contrôle est insuffisant, derrière les subterfuges trompeurs. La plupart des institutions de bienfaisance devront progressivement se fondre

dans cette Mutualité ou participer à son œuvre ; et aucun solliciteur ne sera secouru s'il n'est inscrit comme mutualiste, à moins que la fatalité ait fait de lui une victime évidente.

Voilà, Messieurs, dans quels efforts je voudrais unir la Mutualité française et la Fédération internationale des Mutualités. C'est avec la puissance universelle donnée au cœur et au cerveau des hommes par l'amour du travail et par la respectabilité de l'épargne que vous imposerez votre légitime influence dans l'attaque des plaies sociales. Un jour, peut-être, le principe mutualiste, préservé des crises de la vie nationale par son caractère pondérateur, apportera son intervention décisive dans les périls de la vie internationale.

Le discours de Son Altesse a été unanimement et longuement applaudi. Les acclamations ont été particulièrement chaleureuses lorsque le Prince a parlé de la fondation de l'Institut de la Paix.

Dans le beau discours qu'il a prononcé, M. Poincaré a tenu, dès ses premières paroles, à saluer la présence de Son Altesse Sérénissime :

« Je me félicite également, a dit M. le Président de la République, de rencontrer ici un Prince qui est un ami fervent de la Mutualité et dont la pensée attentive à toutes les formes du progrès, se partage entre la science de la nature et la recherche des améliorations sociales. »

* *

A une heure de l'après-midi, un banquet a réuni 2.500 convives dans l'immense hall des docks du quartier d'Artillerie, orné pour la circonstance de faisceaux de drapeaux.

La table d'honneur, merveilleusement ornée de fleurs, se dressait en haut de la salle.

Son Altesse Sérénissime, portant le grand cordon de la Légion d'Honneur, occupait la droite du Président de la République.

A la gauche du Président, se trouvaient M. Pezet, maire de Montpellier ; Chéron, ministre du Travail ; Warnery, président du Congrès ; S. Exc. M. Flach, ministre d'Etat de la Principauté. Un peu plus loin avaient pris place MM. Roussel, secrétaire d'Etat de la Principauté, et Jaloustre, conseiller privé, chef du Cabinet civil.

De nombreux et importants discours ont été prononcés à la fin de ce banquet.

S. A. S. le Prince a pris congé de M. le Président de la République et des autorités du département et de la ville et a quitté Montpellier à 7 heures avec les personnalités qui l'accompagnaient.

Avant Son départ, le Prince a fait remettre une somme de 400 francs à M. le Maire de Montpellier pour les pauvres de la ville et une autre somme de 400 francs pour la Clinique de la Mutualité.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Le banquet offert samedi soir par la Colonie italienne à S. Exc. le Prince di Scalea, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, délégué du Gouvernement italien au Congrès de Zoologie, a réuni plus de cent convives parmi lesquels un nombre assez considérable de dames et de jeunes filles.

A 8 heures précises, Son Excellence fait son entrée dans un des vastes salons de l'Hôtel Métropole, très joliment décoré, pour la circonstance, aux couleurs italiennes. Le Prince di Scalea prend place au centre, ayant à sa droite M^{me} Rosset, femme de l'ex-consul général d'Italie à Monaco, et, à sa gauche, M^{me} Pontremoli ; en face, MM. le Chevaliers Mazzini, consul d'Italie à Monaco, et Fieschi, secrétaire particulier de Son Excellence.

Au champagne, le Dr Guarini adresse à Son Excellence les remerciements de la Colonie italienne, pour l'honneur qu'Elle a bien voulu lui faire en acceptant de prendre part à ce banquet ; puis, il lui rappelle l'œuvre qu'elle a déjà accomplie au profit de l'Italie, à l'étranger.

M. le Chevalier Mazzini donne lecture de nom-

breux télégrammes qu'il a reçus des personnes qui n'ont pu assister au banquet ; puis il salue, dans le Prince di Scalea, le représentant de ce Gouvernement sous l'autorité duquel la patrie s'est agrandie.

Le Prince di Scalea a répondu par un très brillant discours.

Dans un langage très élevé, le Prince exprime le bonheur qu'il éprouve de se trouver au milieu de ses compatriotes et dans ce coin de paradis qui s'appelle Monte Carlo. Sa pensée s'en va vers le pays qui l'a vu naître, parce que, dit-il, le rapprochement est frappant. Là-bas, sur une riante colline, un temple est élevé à la déesse de la beauté ; ici, sur un rocher abrupt, un autre temple est élevé à une déesse encore plus grande, à la Science, et ce, grâce à la volonté et à la générosité du Souverain de ce beau pays, qu'il ne saurait définir exactement : ou Prince des Savants ou le plus savant des Princes.

Parlant ensuite de l'occupation de la Tripolitaine, Son Excellence envoie un salut à tous ceux qui sont morts pour la Patrie et, en général, à l'armée et à la marine, orgueil de la nation.

En sa qualité de sous-secrétaire aux Affaires étrangères, il est heureux de parler à des Italiens en terre étrangère et de leur rappeler que c'est à eux qu'incombe l'honneur de faire respecter le drapeau italien. C'est lorsqu'on est loin de la mère patrie qu'on doit l'aimer davantage. Le Gouvernement est fier d'avoir pu constater combien cet amour est grand, même dans les régions les plus lointaines ; il en a eu la preuve au moment du danger, car c'est par milliers que ceux qui avaient été rappelés sous les drapeaux revenaient chaque jour en Italie, pleins d'ardeur et de joie.

Le sous-secrétaire d'Etat lève ensuite son verre à la santé de S. A. S. le Prince Albert I^{er} de Monaco, et à S. M. le Roi d'Italie.

La *Marche Royale* et l'*Hymne Monégasque* sont écoutés debout.

Après le dîner, M^{lle} Onda a donné une audition de harpe où elle fit montre de ses belles qualités artistiques.

Dimanche matin, le Prince a visité le siège du Comité italien de Bienfaisance, où un vermouth d'honneur lui a été offert. Il s'est ensuite rendu à la Chancellerie consulaire et, de là, à l'Hôtel Métropole, où le Chevalier Mazzini donnait un élégant déjeuner en son honneur.

Après le déjeuner, les convives se rendirent chez M^{me} Ernesta Stern, au Cap-Martin, et à 5 heures, le Prince quitta la Principauté par le luxe Cannes-Rome, salué à la gare par le Capitaine de Juniac, au nom de S. A. S. le Prince, et par le Chevalier Mazzini.

Avant de quitter la Principauté, S. Exc. le Prince di Scalea, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères du Gouvernement Italien, a adressé à S. A. S. le Prince le télégramme suivant :

Monte Carlo, le 29 mars 1913.

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco.
Montpellier.

J'ai l'honneur de me rendre l'interprète des sentiments de la Colonie Italienne qui est en ce moment réunie autour de moi en offrant à Votre Altesse Sérénissime l'expression de son dévouement le plus profond et de sa reconnaissance très sincère pour la bienveillante hospitalité dont elle jouit dans la Principauté. Permettez-moi, Monseigneur, d'exprimer à Votre Altesse Sérénissime ma gratitude pour le charmant accueil qu'Elle a eu la bonté de me faire et dont je garderai un souvenir inoubliable.

DI SCALEA.

S. A. S. le Prince a immédiatement fait parvenir à S. Exc. le Prince di Scalea un télégramme ainsi conçu :

Montpellier, le 30 mars 1913.

Le Prince de Monaco
à Son Excellence le Prince di Scalea.
Monaco, Palais.

Je remercie cordialement Votre Excellence pour la gracieuse pensée qu'Elle a eue de m'adresser son souvenir dans des conditions qui me le rendent particulièrement agréable. Vous garderez, j'espère, une bonne impression des différentes circonstances de Votre séjour.

ALBERT, Prince de Monaco.

Dans sa séance du 26 mars, le Conseil d'Administration du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française à Monaco a prélevé la somme de 14.000 francs sur le produit de sa fête annuelle de charité du 8 mars. Cette somme distribuée à différentes œuvres de Bienfaisance a été répartie de la façon suivante :

Pour les pauvres de Monaco	Fr. 5.000
Colonies scolaires de Monaco.....	1.000
Orphelinat de Monaco.....	1.200
Orphelinat de Saint-Roman.....	600
Sœurs Dominicaines.....	1.200
Société de Saint-Vincent-de-Paul.....	500
Sœurs du Rosaire.....	300
Sœurs du Bon Secours.....	300
Bureau de Bienfaisance de Beausoleil....	600
M ^{gr} l'Evêque de Monaco, p. ses pauvres..	500
M. le Curé de la Cathédrale, Id. ..	300
M. le Curé de Sainte-Dévote, Id. ..	300
M. le Curé de Saint-Martin, Id. ..	300
M. le Curé de Saint-Charles, Id. ..	300
M. le Curé de Beausoleil, Id. ..	300
Les Pères Franciscains.....	500
Les Pupilles de la Carabine de Monaco ..	100
Le Patronage Saint-Charles.....	200
Œuvre de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle.	300
Cercle des Jeunes Filles.....	200

Les Régates internationales, organisées par la Société des Régates de Monaco, sous le patronage du Comité des Fêtes et avec le concours de la Société des Bains de Mer, ont commencé jeudi dernier.

Voici les résultats de ces intéressantes épreuves qui se poursuivront encore aujourd'hui :

SAMEDI 29 MARS

Prix de S. A. S. le Prince Albert I^{er}

Yachts au-dessus de 25 tonneaux (T. M.)

- 1^{er}, Bona, à M^{me} Francès ; temps réel, 2 h. 56' 41".
2^e, Danaë, à M. F. Rouff ; temps réel, 3 h. 18' 18".
3^e, Lista, à M. Ch. Ledoux ; temps réel, 4 h. 44' 1".

Prix de S. A. S. le Prince Albert I^{er}

Yachts de 10 mètres (J. I.)

- 1^{er}, Sainte-Anne, à M. le Marquis de Cussi ; temps réel, 3 h. 34' 57" ; gagne 354 fr. 45.
2^e, L'Aile, à M. F. de St-Senoch ; temps réel, 3 h. 38' 51" ; gagne 245 fr. 55.

Challenge Camille Blanc

(2^e épreuve)

Yachts de 8 mètres

- 1^{er}, Lethé, à M. Franck Romat ; temps réel, 3 h. 25' 35" ; gagne 642 fr. 85.
2^e, Nympha, à M^{me} de Vilmorin ; temps réel, 3 h. 35' 6" ; gagne 179 fr. 80.
3^e, Vésania, à M. Du Pasquier ; gagne 177 fr. 35.
4^e, Augusta, à M. Bertot, abandonne à la fin du premier tour par suite d'avarie (rupture de la barre de flèche). Franca et Doge abandonnent.

International Sporting Club

(Première épreuve de la Coupe)

Yachts de 6 mètres (J. I.)

- 1^{er}, Cremona, à M. Mandslay ; temps réel, 1 h. 39' 10" ; gagne 566 fr. 35.
2^e, Opale, à M. le Marquis de Chaffardon ; temps réel, 1 h. 45' 19" ; gagne 132 fr. 40.
3^e, Nicœa, au Syndicat Chauchard ; temps réel, 1 h. 49' 2" ; gagne 125 francs.
4^e, Bamba, à M. Ch. Giovanelli ; temps réel, 1 h. 49' 46".
Sans-Souci, deuxième à la fin du 2^e tour, est obligé d'abandonner par suite de la rupture de la barre de flèche.

Hidalla, dématé au second tour.

Lotus-Blanc abandonne et remorque l'Hidalla au port.

Coupe Challenge Neri

(Première épreuve)

Yachts de 6 m. 50

- 1^{er}, Gy, à S. A. R. le Prince G. de Bourbon ; temps réel, 1 h. 48' 20" ; gagne 262 fr. 15.
2^e, Paula, à MM. Lorenzi frères ; temps réel, 1 h. 50' 28".
gagne 144 francs.

- 3^e, Lotus, à M. Pouzet ; temps réel, 1 h. 51' 55" ; gagne 118 fr. 60.
4^e, Ina, à M. Topham ; temps réel, 1 h. 53' 44" ; gagne 75 fr. 25.
5^e, Vestale III, au Marquis S. Dal Pozzo ; temps réel, 2 h. 3' 16".
6^e, Gigolette, à MM. Rainaud et Visquis ; temps réel, 2 h. 3' 55".
7^e, Fredon, à MM. Marsang et Barbéris ; temps réel, 2 h. 6' 57".
8^e, Souvenir, à MM. Navoni frères ; temps réel, 2 h. 12' 34".
Minne II, Nénuphar et Leave II abandonnent pour cause d'avaries.
M'Amie II et Kader abandonnent.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 22 mars 1913, le Tribunal Correctionnel a condamné le nommé S. E.-G., garçon de magasin, né le 27 août 1883, à Lantosque (France), demeurant à l'Escarène, à quinze jours de prison, pour mendicité.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 26 mars 1913 :

Yacht auxiliaire Aloha, américain, cap. James, propr. H.-C. James, venant de Naples.
Yacht à vapeur Narcissus, anglais, cap. Learmonth, propr. Miller Mundy, venant de Cannes.
Yacht à vapeur Jason, anglais, cap. Parker, propr. Frank-Bibby, venant de Cannes.
Yacht à vapeur Sabrina, cap. Butcher, propr. W.-E. Cain, venant de San Remo.
Yacht à vapeur Doris, anglais, cap. Cook, propr. S.-B. Joel, venant d'Alexandrie.
Vapeur Kaiser, allemand, cap. Volrath, venant de Gênes, — passagers.
Vapeur Jeanne, danois, cap. Olsen, venant de Newcastle, — houille.
Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, marchandises diverses.

Départ du 19 au 26 mars 1913 :

Yacht auxiliaire Aloha, allant à Cannes.
Yacht à vapeur Narcissus, allant à Cannes.
Yacht à vapeur Jason, allant à Cannes.
Yacht à vapeur Sabrina, allant à Cannes.
Yacht à vapeur Doris, allant à Cannes.
Vapeur Kaiser, allant à Nice, — passagers.
Vapeur Jeanne, allant à Almeria, — sur lest.
Vapeur Amphion, allant à Marseille, — sur lest.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

Sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince de Monaco

Yato.

Les spectateurs de la soirée de gala, donnée vendredi en l'honneur des congressistes, ont couvert d'applaudissements mérités l'opéra en deux actes dû à la collaboration de MM. Henri Cain et Louis Payen pour les paroles, et de M^{me} Marguerite Labori pour la musique. M^{me} Labori a même été l'objet d'une ovation très flatteuse à laquelle sa modestie a vainement tenté de se dérober.

Les auteurs du livret se sont plu à traiter un sujet tout moderne suivant une conception et des procédés tout classiques. Ils ont transporté dans l'âme d'un jeune chinois de nos jours le vieux conflit cornélien de la passion et du devoir et enfermé leur intrigue dans les plus sévères unités de temps et de lieu.

L'Horace du Céleste Empire se nomme Yamato. Imbu d'idées généreuses, il a essayé de secouer la torpeur séculaire du vieil empire. Incompris et traqué, il a dû chercher un refuge en Europe. Il vit à Paris et y a trouvé le bonheur auprès d'une femme charmante, Lucile, dont il a un fils.

Mais le diable fait soudain irruption dans cette existence de travail et de joies familiales. Les idées que Yamato avait semées et qu'il croyait enfouies à jamais sous l'indifférence, ont germé depuis son départ. Le peuple chinois s'est réveillé et aspire à la liberté. Yamato a laissé en Chine une sœur, Yato, qui a reçu

son enseignement révolutionnaire. Elle apparaît à l'improviste, à l'heure de la prière du soir. Elle vient annoncer à son frère le succès de sa propagande et lui enjoindre de se mettre à la tête de ce peuple qu'il a soulevé.

Lucile défend son bonheur avec sa vaillance d'épouse amoureuse et de mère. Mais Yamato n'hésite pas longtemps. Il se rend aux injonctions enflammées de sa sœur et Lucile trouve dans son amour même la force de s'associer à l'héroïque renoncement de son mari.

Sur cette intrigue très simple, M^{me} Labori a composé une partition d'une écriture sobre et savante et d'une très haute tenue. L'orchestration en est riche et pittoresque ; la trame mélodique souple et rehaussée, à chaque instant, d'ingénieuses trouvailles. On y sent la main d'un artiste et l'âme d'un poète, encore dociles, par endroits, aux influences d'une discipline musicale très solide, mais qui ne manqueront pas, dans de prochains ouvrages, de s'affranchir de quelques timidités et de conquérir leur complète liberté d'allure et leur entière personnalité. L'œuvre jouée, la semaine passée, à Monte Carlo, suffit pour en affirmer la valeur. L'inspiration, d'une élévation constante, a, tour à tour, la suavité et la force. On a bissé la délicieuse prière de Lucile à laquelle M^{me} Guiraudon a prêté la séduction exquise de sa voix et de son art impeccable. Mais le second acte qu'emplissent les véhémentes exhortations de Yato a paru accuser mieux encore l'originalité du compositeur.

Encore une fois, le succès a été très vif et la salle où se coudoyaient des personnalités venues de toutes les parties du monde a longuement acclamé M^{me} Labori et ses interprètes.

Nous avons dit le charme avec lequel M^{me} Guiraudon a dit la prière du soir du premier acte. Elle a été toute tendresse, toute grâce dans le rôle si délicieusement féminin de Lucile. Sa voix, dans les notes hautes, a les plus exquises sonorités de cristal qu'on puisse entendre. Celle qui fut ici même, l'année dernière, l'inoubliable vestale de *Roma*, a présenté dans Lucile la plus attachante figure de parisienne.

Yato, c'était Alice Raveau. M^{me} Raveau, en même temps qu'une superbe cantatrice, est une admirable tragédienne. Elle a fait, à la fin du premier acte, une apparition saisissante et posé du premier coup son personnage. Son masque, son geste, sa voix si chaude et pathétique, l'énergie concentrée de sa diction et de son jeu ont donné au second acte toute son ampleur tragique et en ont fait admirablement valoir les beautés mélodiques.

Martinelli a composé avec intelligence et joué avec émotion le personnage de Yamato. Il lui a prêté les trésors d'une des plus belles voix de ténor qui soient, généreuse, ardente, montant sans effort et se répandant avec une abondance inépuisable.

Dans des rôles secondaires, M^{lle} Florentz a fait apprécier sa voix touchante et sa grâce joliment mièvre ; M. Delmas, son agréable organe et sa science de la composition.

L'orchestre, dont la tâche était considérable et toujours curieuse et sur qui se portait souvent l'intérêt mélodique, a soutenu ou traduit la pensée de M^{me} Labori avec la sûreté, le tact, la compréhension musicale qui lui sont coutumiers.

L'unique décor, qui représentait l'intérieur d'un atelier de peintre à Montmartre ouvrant une vaste baie sur les toits de la butte et le Sacré-Cœur, a prouvé une fois de plus le goût sûr de M. Visconti.

M. C.

CONCERT CLASSIQUE

La première partie comprenait l'Ouverture de *Coriolan* et la *Symphonie Fantastique* de Berlioz (redemandée). L'admirable Ouverture de Beethoven n'a peut-être pas été jouée avec toute la passion souhaitable. Il me semble que le conflit de l'amour et du désir de vengeance qui se partagent le cœur du héros et dont on reconnaît si facilement l'expression musicale dans l'Ouverture de Beethoven, exigerait plus de feu, plus de bouillonnement dans l'exécution. Je ne m'attarderai pas sur la *Fantastique*. Nous l'entendîmes admirablement jouée il y a à peine un mois. Elle fut peut-être encore plus parfaitement rendue cette fois ; à ce point que l'orchestre

lui-même acclama son chef, joignant ses ovations à celles d'un public enthousiaste et reconnaissant.

Pour la seconde partie, consacrée à des œuvres modernes, M. Jehin s'était assuré le concours d'un des plus célèbres artistes de notre temps, le violoncelliste-compositeur Hollman. Le public a vivement applaudi l'*Andante* et *Allegro* du compositeur-virtuose dont c'était la première audition. Les mêmes applaudissements attendaient son exécution du fameux *Kol Nidrei* de Max Bruch, morceau de bravoure de tous les violoncellistes qui se respectent.

La pièce si caractéristique de J. Albeniz pour piano ne gagne pas beaucoup, à mon avis, à être orchestrée; et pourtant l'orchestration signée Jehin est faite de main de maître. Mais — et c'est peut-être une superstition pour moi — il me semble qu'il y a comme une profanation à arranger ainsi les œuvres des maîtres; outre que les tours de force d'une œuvre écrite pour le piano perdent souvent beaucoup de leur intérêt dans une transcription orchestrale — et ce n'est pas douteux dans le cas particulier.

Le concert se terminait par la chatoyante, pittoresque, colorée, extraordinaire espagnolerie de Rimsky-Korsakow. Les solistes furent parfaits. *Capriccio Espagnol* est une pure merveille.

C. K.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Par acte du 20 mars 1913, enregistré, M. CARLETTI BARTHÉLEMY, négociant à Monte Carlo, a vendu à la dame GHERSI CATHERINE-PAULINE, née CIARLO, le fonds de commerce de Lait, Primeurs et Volailles, qu'il faisait valoir avenue Saint-Michel, au Buckingham-Palace.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition sur le prix de vente dans les délais voulus par la loi, entre les mains de l'Agence, à peine de conclusion.

Monaco, le 1^{er} avril 1913.

PASSERON et MARCHETTI.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant contrat reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le 17 mars 1913, M^{me} JEANNE PAVESIO, commerçante, veuve de M. FRANÇOIS ALMONDO, demeurant à Monte Carlo,

A vendu à M^{lle} LOUISE DELARBRE, fleuriste, demeurant à Dinard, résident à La Condamine, 4, rue Florestine,

Le fonds de commerce de Fleurs et Primeurs que M^{me} veuve Almondo exploitait et faisait valoir à Monte Carlo, rue des Iris, villa Beausite.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 1^{er} avril 1913.

(Signé :) L. LE BOUCHER.

SOCIÉTÉ ANONYME DU SPLENDID GARAGE
DE MONTE CARLO

Messieurs les Actionnaires sont informés que l'Assemblée générale ordinaire aura lieu lundi 28 avril, à 2 heures après-midi, au Siège social, 5, avenue Saint-Laurent.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et de MM. les Vérificateurs des comptes.
- 2^o Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1912 et quitus à qui de droit.
- 3^o Nomination des Commissaires des comptes.

Le bilan et le compte de profits et pertes seront déposés au Siège social, à l'inspection des Actionnaires, pendant les huit jours qui précèdent l'Assemblée générale.

Le dépôt des titres devra avoir lieu au plus tard huit jours avant l'Assemblée, à la Société Générale à Monte Carlo ou à l'Union Bank à Genève ou chez MM. Perrot Duval et C^{ie} S. A. à Genève.

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
MINOTERIE, SEMOULERIE
et **FABRIQUE de PATES ALIMENTAIRES**
de Monaco.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco sont informés que l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 29 mars 1913, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 50 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une deuxième réunion qui aura lieu le 26 avril courant, à 3 heures du soir, au Siège social, Usine de Fontvieille, Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration.
- 2^o Rapport de la Commission de Surveillance.
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des Comptes de l'exercice 1912.
- 4^o Fixation du dividende.
- 5^o Nomination d'un Administrateur sortant.
- 6^o Nomination de trois Commissaires de Surveillance pour l'exercice 1913.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout actionnaire, propriétaire d'au moins douze actions, peut faire partie de cette assemblée.

Messieurs les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au Siège social, à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivalra au dépôt des titres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
MINOTERIE, SEMOULERIE
et **FABRIQUE de PATES ALIMENTAIRES**
de Monaco.

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco sont informés qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 26 avril courant, ils sont convoqués le même jour, à 4 heures de l'après-midi, en assemblée générale extraordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Autorisation aux Administrateurs de la Société de traiter des affaires avec celle-ci.

Aux termes de l'article 45 des Statuts, tout actionnaire, propriétaire d'au moins douze actions, peut faire partie de cette assemblée.

Messieurs les Actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au Siège social, à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt des titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivalra au dépôt des titres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

Assemblée Générale Ordinaire
du 19 Avril 1913, à 2 h. et demie

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Samedi 19 Avril 1913, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en Cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts, équivalent à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1912-1913 ;
- 2^o Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3^o Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4^o Fixation du dividende ;
- 5^o Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 6^o Vente ou échange de terrains appartenant à la Société ;
- 7^o Questions diverses.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Au retour de la Côte d'Azur, il est recommandé de visiter les **Monuments antiques de la Vallée du Rhône** et de faire l'**Excursion des Baux**.

Service quotidien de cars automobiles. Service de correspondance P.-L.-M. entre Avignon et Arles, par Saint-Rémy, les Baux, Montmajour.

15 mars — 18 mai 1913.

Départ d'Avignon à 7 h. 30 ; arrivée à Arles (place du Forum) à 12 heures.

Départ d'Arles (place du Forum) à 14 h. ; arrivée à Avignon à 18 h. 30.

Prix, dans chaque sens : 15 francs par personne.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 8251.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n^{os} 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913

Chemins de Fer du Sud de la France

TRAINS D'EXCURSIONS

Comme les années précédentes, la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France a mis en marche, à partir du 14 janvier, des Trains spéciaux d'Excursions entre Nice et Grasse pour permettre aux touristes de visiter dans les meilleures conditions les sites ravissants de cette ligne, notamment les merveilleuses Gorges du Loup.

Ces trains, composés uniquement de voitures de luxe de 1^{re} classe, circuleront les Mardis, Mercredis, Jedis et Samedis suivant l'horaire ci-après :

ALLER		RETOUR	
Nice....(départ)	8 ^h 55	Grasse...(départ)	15 ^h 35
Saint-Jeannet ...	9 48	Le Bar.....	15 58
Vence.....	10 02	Le Loup.....	16 06
Le Loup.....	10 29	Vence.....	16 38
Le Bar.....	10 39	Saint-Jeannet...	16 48
Grasse...(arrivée)	10 59	Nice....(arrivée)	17 35

Les billets aller et retour sont délivrés sans changement de prix.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter les affiches spéciales ou s'adresser à la Gare du Sud, à Nice.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

L'Hiver à la Côte d'Azur

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

Billets d'aller et retour collectifs, 2^e et 3^e classes, valables jusqu'au 15 mai 1913, délivrés, du 1^{er} octobre au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes, par les gares P. L. M. pour Cassis et toutes les gares P. L. M. situées au-delà vers Menton. Parcours simple minimum : 400 kilomètres. (Le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1912).

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4^e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes les gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du littoral.

Paris-la Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par train « Côte d'Azur rapide » (1^{re} classe). Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche).

Billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, valables 33 jours, délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P. L. M., aux familles d'au moins trois personnes, pour : Cassis, La Ciotat, St-Cyr-La Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

20, rue Caroline (Condamine), Monaco

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON

Seuls propriétaires et agents généraux

Le Monde, C^o anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.

La Zurich, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

**LE MONITEUR
DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^o.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C^o

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «
»

LA FRANCE Compagnie anonyme

à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie { Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :

246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme

à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ===== Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====
==== Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^o D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.
ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.